

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



EMMA
Eaux Marennes
Marenne - Adour

Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau et de l'assainissement

Année 2024

L'autorité organisatrice du service public d'eau potable et d'assainissement est tenue de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ses services, conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Afin d'améliorer l'accès des usagers à l'information et de contribuer à faire progresser la qualité de ces services, des indicateurs de performance sont intégrés dans ce rapport. Ces indicateurs sont définis par le décret n° 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.



Sommaire

1 - Historique	6
2 - Instances	6
3 - Présentation du Syndicat EMMA.....	7
3.1 Modes de gestion	7
3.2 Compétences	7
3.3 Service à l'utilisateur	8
3.4 Démarches Qualité/Sécurité/Environnement	9
4 - Moyens humains et matériels du SM EMMA.....	10
4.1 Ressources Humaines	10
4.2 Moyens Matériels	12
5 - Le service de l'Eau Potable	14
5.1. Ressources en eau et sites de production	14
5.1.1 Protection de la ressource	14
5.1.2. Sites de production	16
5.2. Stockage et distribution	17
5.2.1 – Stockage :	17
5.2.2 – Distribution	18
5.3. Qualité de l'eau	21
5.3.1 Le niveau de contrôle réalisé par l'Agence régionale de la Santé (ARS)	22
5.3.2 L'autocontrôle du service de l'eau	23
5.4. Interventions des services d'exploitation	24
5.4.1. Réparation fuites :	24
5.4.2. Renouvellement compteurs	24
5.4.3. Les interventions d'urgence	24
5.4.4. Travaux de réalisation de branchements neufs eau potable	25
5.4.5. Travaux de renouvellement	25
5.5. Investissements et financement Eau Potable	26
5.5.1. Investissements	26
5.5.2 Endettement	28
5.5.3 Amortissement	28
6 - Le service de l'Assainissement.....	29
6.1. Réseau public de collecte des eaux usées	29
6.1.1 Répartition des canalisations eaux usées	30



6.1.2. Abonnés domestiques et raccordements au réseau	31
6.1.3. Abonnés non domestiques et raccordements au réseau	31
6.2. Le traitement des eaux usées	32
6.2.1. Ouvrages de traitement.....	32
6.2.2. Traitement des boues	34
6.2.3. Matières de vidange	35
6.3. Interventions des services d'exploitation	35
6.3.1. Interventions d'entretien sur le réseau :	35
6.3.2. Interventions d'urgence :	35
6.3.4. Travaux de réparation sur réseaux :	36
6.3.5. Curage de postes de relèvements :	36
6.3.6. Travaux de renouvellement branchements neufs :.....	36
6.4. Travaux réalisés sur le service assainissement collectif :	36
6.4.1. Investissements	37
6.4.2. Endettement	39
6.4.3. Amortissement	39
7 - Le service de l'Assainissement Non Collectif :	40
7.1 Compétences exercées par le service.....	40
7.2 Abonnés au service	40
7.3 Contrôles réalisés par le service	40
7.4. Investissement	41
7.5. Autres missions du SPANC.....	41
8 - Les finances :	42
8.1 La facture d'eau :	42
8.2 La facture d'assainissement collectif.....	45
8.3 La facture d'assainissement non collectif	47
8.4 La tarification sociale	47
8.5 Recettes des services	48
8.5.1. Recettes du service d'eau potable	48
8.5.2. Recettes du service d'assainissement collectif	48
8.5.3. Recette du service d'assainissement non collectif	49
8.5.4. Régie de recettes	49
8.6 Financement projet humanitaire	50
9 - Communication	51



Le mot du Président, Francis BETBEDER

Mesdames, Messieurs,

À l'heure où les enjeux liés à la gestion de l'eau n'ont jamais été aussi cruciaux, je tiens à réaffirmer l'engagement fort du Syndicat Mixte EMMA pour un service public de l'eau à la fois **proche, efficace et responsable**.

Notre priorité est claire : garantir un service de proximité, au plus près des territoires et des usagers, capable d'assurer au quotidien la distribution d'une eau de qualité dans des conditions de sécurité optimales et de traiter les eaux usées pour protéger notre environnement. Cet engagement se traduit par une écoute attentive de vos besoins, une présence renforcée sur le terrain, et une capacité constante d'adaptation face aux défis environnementaux, techniques et humains.

Cette exigence de qualité ne saurait se concevoir sans une démarche structurée d'**amélioration continue**. C'est pourquoi nous avons engagé depuis plusieurs années un travail de fond pour structurer nos pratiques, renforcer notre performance et inscrire notre action dans une logique durable.

Ces efforts ont été récemment couronnés par le renouvellement de trois certifications majeures :

- **ISO 9001**, pour la qualité de notre service,
- **ISO 14001**, pour notre engagement en faveur de la protection de l'environnement,
- **ISO 45001**, pour la sécurité et la santé de nos agents.

Ces reconnaissances traduisent notre volonté de répondre à des standards exigeants, tout en consolidant les fondements d'un service public moderne, exemplaire et tourné vers l'avenir.

Parallèlement, **l'intégration de la commune de Tosse et de ses 2 200 nouveaux abonnés** au sein de notre syndicat illustre notre capacité à accueillir de nouveaux territoires tout en maintenant un haut niveau de service. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous engageons à leur offrir la même qualité d'accompagnement que celle que nous déployons sur l'ensemble de notre périmètre.

L'eau est un bien commun précieux. Assurer sa gestion de manière rigoureuse et durable, c'est aussi protéger l'avenir de nos territoires. C'est cette mission qui guide, chaque jour, l'action de nos équipes et les partenariats que nous pouvons développer. **La signature du Contrat Re-sources et le suivi du Plan d'Actions Territorial** pour les captages d'Orist avec les différentes institutions (Agence de l'eau Adour Garonne, Département des Landes, Région Nouvelle Aquitaine, Agrobio 40, ALPAD, FD CUMA 640, coopératives, Chambre d'agriculture des Landes) et l'investissement des agriculteurs du secteur sont un bel exemple de notre engagement dans cette gestion durable du territoire syndical.

Je souhaite remercier l'ensemble des équipes d'EMMA pour leur mobilisation quotidienne. Leur professionnalisme, leur rigueur et leur engagement rendent possible cette dynamique d'excellence au service de tous.

Nous continuerons, avec détermination, à faire vivre les valeurs qui nous animent :

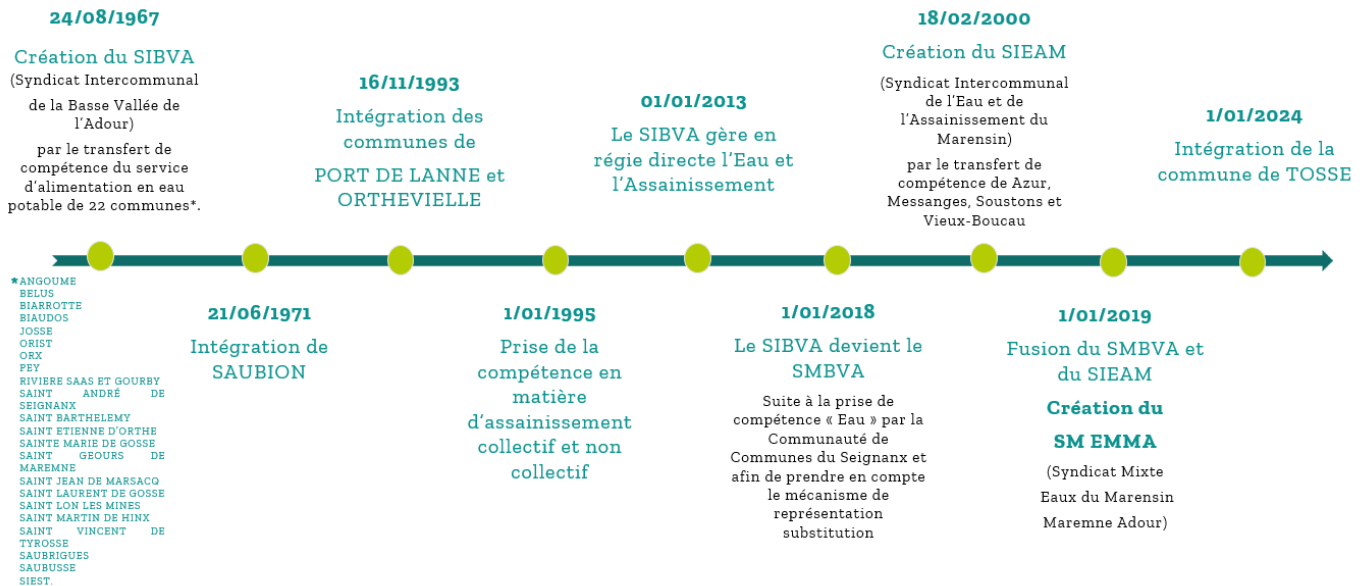
Proximité, Responsabilité, Qualité.

Bonne lecture à toutes et à tous,





1 - Historique

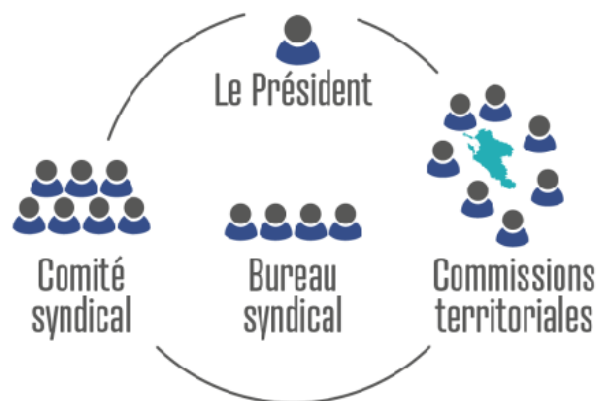


2 - Instances

Le comité syndical est composé de 62 délégués. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financières, il valide les comptes administratifs du SM EMMA.

Le bureau syndical comprend un nombre restreint de membres élus du comité (11). Il délibère sur les décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations définies par le comité et prépare les orientations futures.

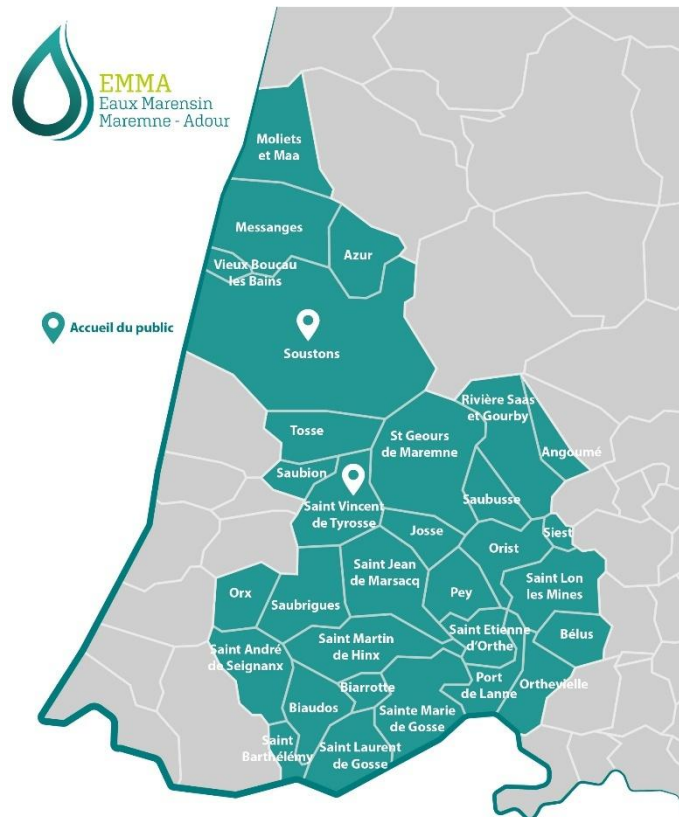
Les commissions territoriales se déroulent au cœur des territoires. Elles ont pour missions de définir et exprimer les besoins du territoire, relayer les demandes des communes et des usagers, ainsi que les informations fournies par le SM EMMA, participer aux opérations réalisées sur le territoire.





3 - Présentation du Syndicat EMMA

Le syndicat EMMA est composé de 31 communes.



3.1 Modes de gestion

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du SM EMMA.

3.2 Compétences

Pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, le syndicat assure les missions d'exploitation inhérentes à ces services, notamment :

- 💧 **Le pilotage et le contrôle des ouvrages d'eau et d'assainissement afin d'assurer la continuité et le maintien des services**
- 💧 **La gestion des services** : Application des règlements de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, réparation des fuites, relève des compteurs
- 💧 **La gestion des abonnés** : accueil, information et conseils des usagers, facturation
- 💧 **La réalisation des branchements** et leur mise en service
- 💧 **Le contrôle de la conformité des raccordements**
- 💧 **L'entretien et renouvellement** des matériels
- 💧 **La protection de la ressource**

Il prend également en charge les investissements liés au **renouvellement des canalisations et du génie civil**.

D'autre part, il assure :

- 💧 **Les programmations annuelles des travaux** d'alimentation en eau potable et d'assainissement, **en concertation avec les collectivités membres**
- 💧 **La maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux programmés**
- 💧 **L'émission d'avis techniques aux projets d'urbanisation des communes** (plans locaux d'urbanisme, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et d'aménager)

Pour le service public d'assainissement non collectif, le syndicat assure les missions prévues par la réglementation, et notamment :

- 💧 **Le conseil et l'information** aux usagers du service
- 💧 **Le contrôle de conception** des ouvrages neufs ou à réhabiliter
- 💧 **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien**, ce contrôle intervenant également préalablement à tout changement de propriétaire.

3.3 Service à l'utilisateur

La volonté du Syndicat est de garder un service de proximité physique.

Le syndicat dispose de deux sites d'accueil des abonnés un maillage de son territoire et un accès plus facile à ses services.



Siège du Syndicat :

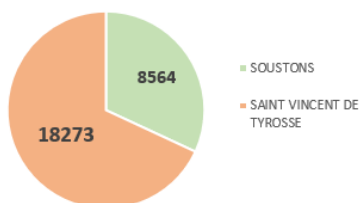
20 Rue des Bobines à St Vincent de Tyrosse,
Accueil physique et téléphonique :
de 8 h à 17h00 sans interruption du lundi au vendredi



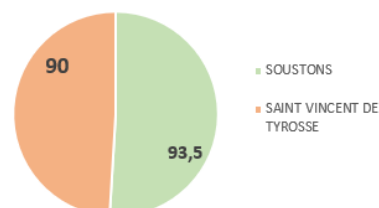
Bureaux de Soustons :

1 Square d'Aquitaine à Soustons
Accueil physique et téléphonique :
de 8 h à 17h00 sans interruption du lundi au vendredi

TOTAL APPELS EN 2024



% APPELS PRIS EN 2024



- Agence en ligne

Le syndicat a développé une agence en ligne qui permet d'accéder à l'ensemble des services sans se déplacer. Il est ainsi possible via le site internet du syndicat de :

L'Agence en ligne permet d'accéder à tous nos services :

- 💧 Télécharger et consulter son contrat sur le site www.emma40.fr (à partir des identifiants mentionnés sur la facture d'eau)
- 💧 Consulter sa facture
- 💧 Effectuer les démarches administratives
- 💧 Envoyer son index
- 💧 Payer en ligne
- 💧 Poser une question
- 💧 Demande de résiliation de contrat





- Modes de paiement

Le Syndicat met à disposition des abonnés différents modes de paiement des factures.

Les modes de paiement possibles :

- 💧 Espèces
- 💧 Chèque
- 💧 TIP
- 💧 Prélèvement automatique à échéance
- 💧 Prélèvement automatique avec mensualisation
- 💧 Paiement à distance par carte bancaire sur le site www.emma40.fr

En cas de difficulté de paiement le service :

- 💧 Facilite la mise en contact avec la Trésorerie pour la mise en place d'un échancier de paiement,
- 💧 Facilite la mise en relation avec les partenaires sociaux.
- 💧 Tarification sociale : pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) : exonération de la part fixe de l'eau

3.4 Démarches Qualité/Sécurité/Environnement

La gestion de l'eau constitue un enjeu fondamental pour notre avenir. Le réchauffement climatique va avoir des conséquences lourdes sur le cycle de l'eau.

Le Syndicat a donc un rôle essentiel pour préserver nos ressources et assurer une alimentation en eau du territoire.

La politique du Syndicat pour les années à venir peut se résumer en quatre axes stratégiques :

1. Économiser la ressource naturelle
2. Garantir une distribution d'eau de qualité intégrant la protection de la ressource
3. Garantir des services durables de proximité
4. Réduire l'impact de l'activité des services sur l'environnement

Domaine d'application : le système de management intégré mis en place s'applique à l'ensemble des activités du SM EMMA (traitement et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) et sur l'ensemble du territoire Marenne-Adour et Marensin.

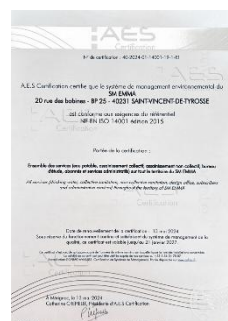
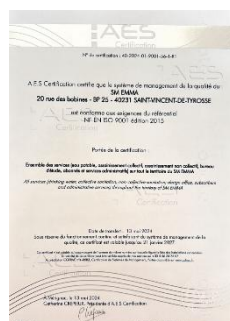
Le système intégré ne présente aucune exclusion.

Afin de pouvoir répondre à ces obligations, le Syndicat s'engage dans une démarche d'amélioration continue sur les 3 domaines suivants :

- 💧 La qualité de l'eau
- 💧 L'environnement, et notamment sur la prévention de la pollution
- 💧 La santé et la sécurité au travail

Le Syndicat a pour objectif de maintenir les certifications ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001.

Les indicateurs de performance définis dans le rapport annuel permettront de connaître et comparer la qualité du service.

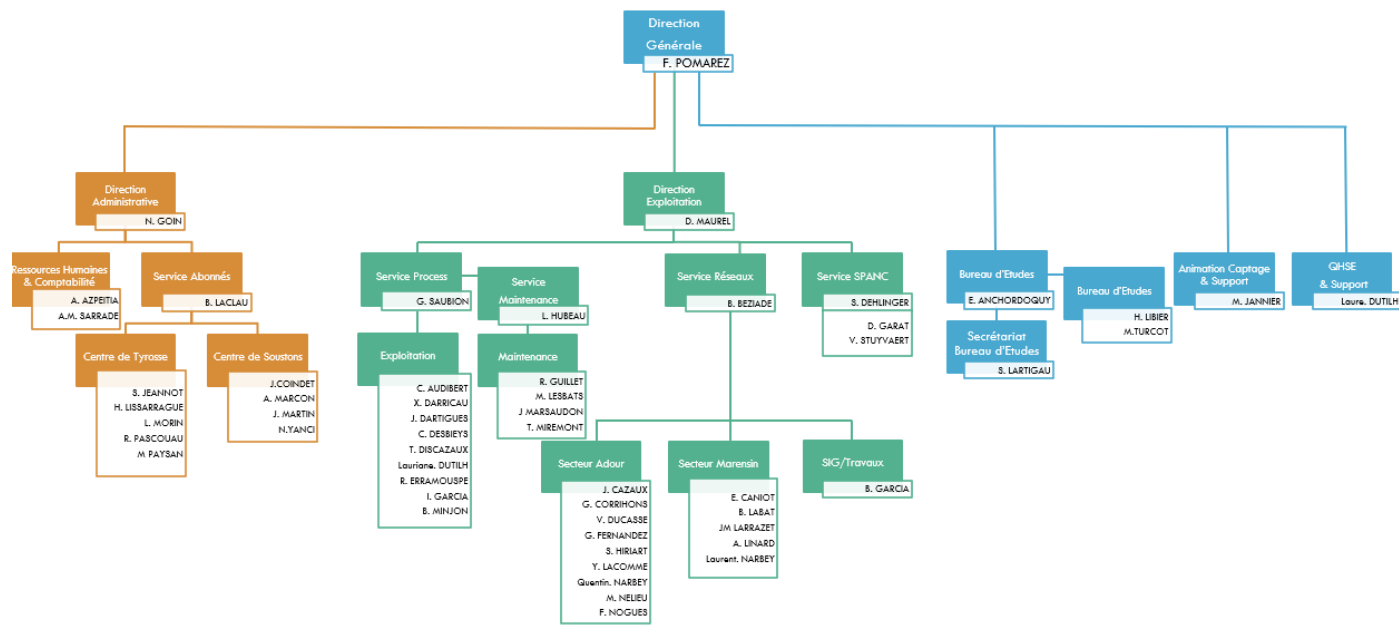


4 - Moyens humains et matériels du SM EMMA

4.1 Ressources Humaines

Le SM EMMA compte 55 agents au 31/12/2024

Organigramme des services :



1 Directeur Général des Services

13 agents

Administratifs

35 agents

Exploitations

6 agents

Support, Animation Captages, Bureau d'Etudes, QHSE

Evolution des emplois permanents :

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PUBLIC	34	35	35	35	35	33
PRIVE	16	18	21	22	22	25
Emploi Avenir	1	0	0	0	0	0
APPRENTI	1	2	0	0	0	0
TOTAL	52	55	56*	57*	57*	58*

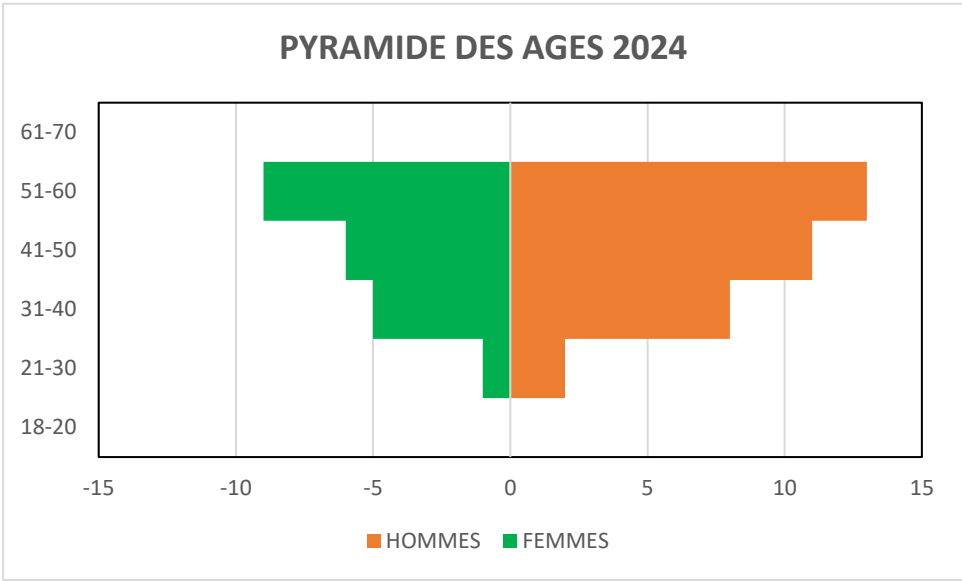
*comprenant effectifs mis en disponibilité (3 agents en 2024)

Bilan sur la parité :

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
HOMMES	34	36	36	36	35	35
FEMMES	18	19	20	21	21	23
TOTAL	52	55	56*	57*	57*	58*

*comprenant effectifs mis en disponibilité (3 agents en 2024)

Pyramide des âges :



Astreinte :

Afin de sécuriser le fonctionnement des services, un service d'Astreinte est assuré 24h/24 et 7j/7.

Ce service est composé de :

- 1 encadrant
- 2 agents d'exploitation Réseaux
- 2 agents d'exploitation Process



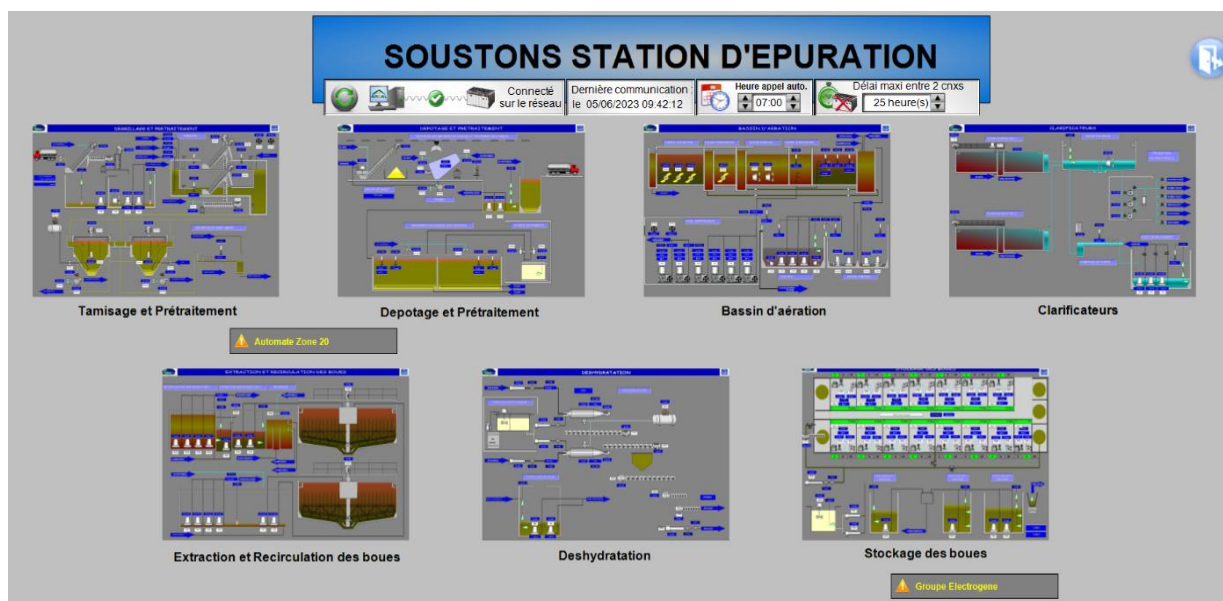
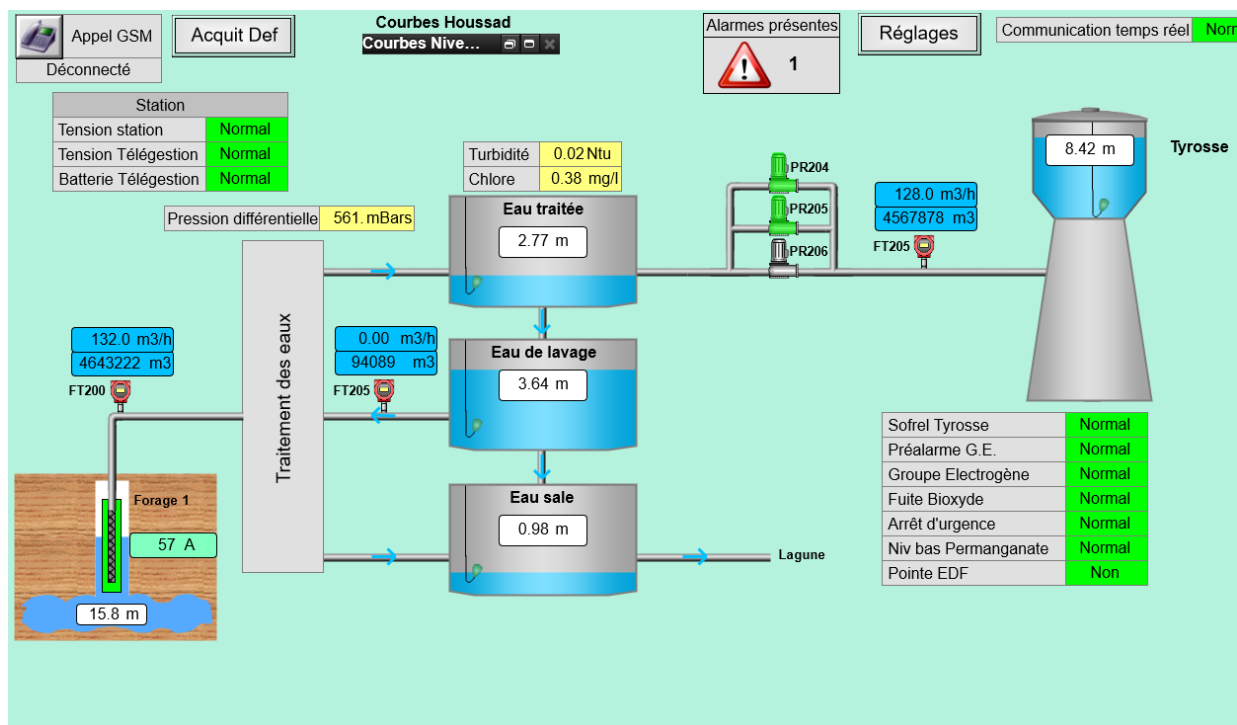
4.2 Moyens Matériels

La supervision- Une surveillance des installations 24/24

Le Syndicat est doté d'un dispositif de supervision qui lui permet de contrôler en temps réel et de manière permanente ses ouvrages d'eau et d'assainissement.

Le système central recueille ainsi des mesures d'appareils divers (sondes, compteurs, capteurs...) afin d'établir des bilans qualitatifs et quantitatifs. Il permet également d'informer les agents de défauts de fonctionnement par la transmission d'alarmes.

Cette supervision est un outil essentiel afin de garantir la continuité du service.



Le Système d'information géographique (SIG) – Aide à la gestion du patrimoine

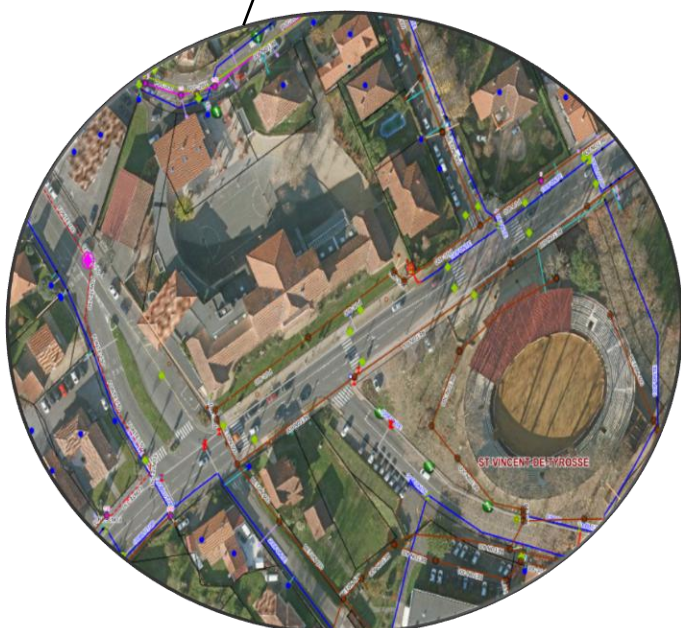
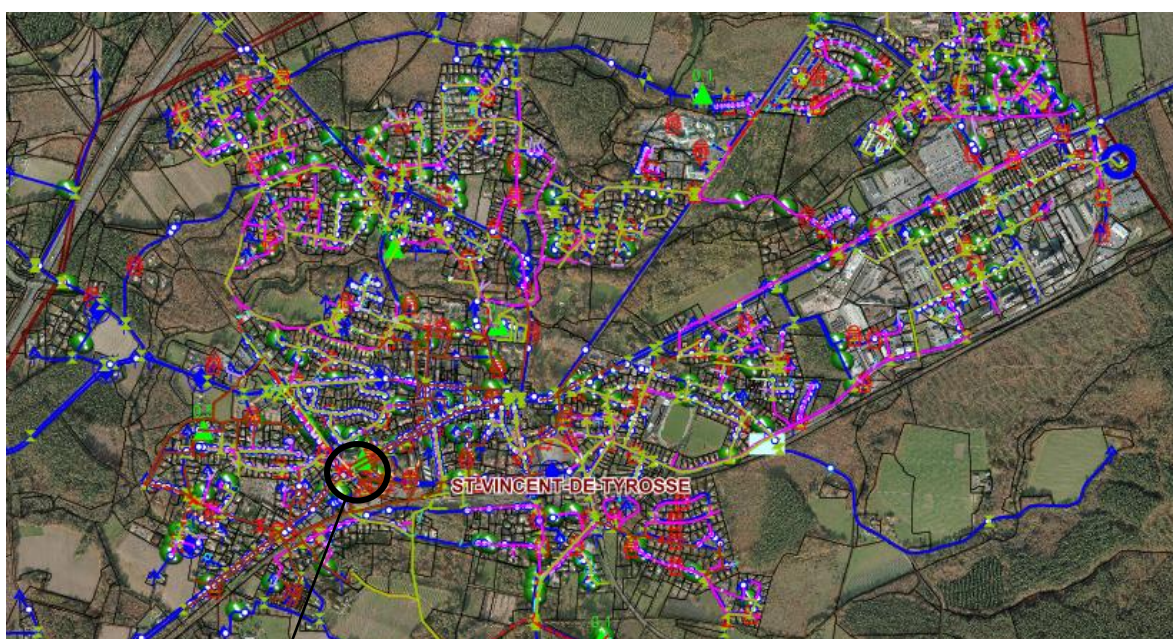
ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE

Le Syndicat dispose d'un outil informatique lui permettant de maintenir ses plans à jour. Ce SIG permet de répondre aux besoins d'exploitation et d'autre part de partager avec les autres concessionnaires lors de travaux.

Le SIG permet également au service d'instruire toutes les demandes d'urbanisme ainsi que les différents contrôles d'assainissement collectif ou non collectif.

Dans un SIG on retrouve les différents plans mais aussi les données spécifiques comme l'âge des canalisations, le matériau utilisé, la date de pose, la hauteur des canalisations, ...

L'ensemble des interventions sur le réseau est reporté et permet de faire le bilan sur les différentes opérations réalisées facilitant la gestion du patrimoine du syndicat. Le SIG est un outil d'aide à la décision.





5 - Le service de l'Eau Potable

5.1. Ressources en eau et sites de production

5.1.1 Protection de la ressource

Protection de la ressource contre les pollutions accidentelles

L'instauration et le respect des prescriptions des périmètres de protection autour des points de prélèvements d'eaux souterraines et superficielles constituent l'un des moyens efficaces de prévention des risques pour la santé humaine liés aux pollutions hydriques et contribuent ainsi à la qualité de l'eau et à la sécurité de l'alimentation en eau.

Un indicateur permet de suivre la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

7 forages ne font pas l'objet d'un arrêté préfectoral conforme :

Instructions en cours depuis mars 2023 :

- 💧 F2 bis SOUSTONS
- 💧 F3 bis SOUSTONS
- 💧 F3 bis VIEUX BOUCAU
- 💧 F7 ORIST

Instructions lancées en 2024 :

- 💧 F5 SOUSTONS
- 💧 F4 VIEUX BOUCAU
- 💧 F5 MOLIETS



Les forages de Soustons et Vieux Boucau font l'objet d'une procédure de régularisation avec un objectif de complétude des dossiers début 2026.

Le forage F7 fait, dans le cadre de l'application de l'article R1321-9 du code de la Santé Publique, l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation temporaire d'utilisation d'eau. La procédure d'autorisation définitive est en cours et a été initiée en 2021.

Les forages F5 de Soustons et Moliets ainsi que le forage F4 de Vieux Boucau font l'objet d'une demande de régularisation des débits d'exploitation.



P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau **77.5 %**



Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

78,7 %



Objectif EMMA :

>80 %

Ce qui traduira que l'ensemble des arrêtés préfectoraux seront complètement mis en œuvre

Une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur sud-ouest du littoral landais portée par le département des Landes est en cours. Une restitution est prévue fin 2025.

Son objectif est de répondre aux enjeux et défis actuels et à venir, aux horizons 2030, 2040 et 2050 relatifs à la desserte en eau potable des usagers.



Protection de la ressource contre les pollutions diffuses : suivi des actions du

Depuis 2017, le syndicat EMMA s'est engagé dans une démarche de reconquête et de protection de la qualité de la ressource sur l'Aire d'Alimentation des Captages d'Orist (AAC) :

- **3 377 ha**
- **58 %** (1 980 ha) de **surfaces agricoles**
- **62 %** en maïs
- 180 ha environ en agriculture biologique (+3% SAU vs 2019)
- 730 ha de forêt
- Implications des agriculteurs, coopératives, OPA, institutions :



Actions 2024 :

Actions agricoles (arrivée de Margaux VOLA, CA40, animatrice agricole depuis janvier 2025)

Essais couverts végétaux

Binages (désherbage mécanique sur 164 hectares)

Animations sur semis direct/ culture des kiwis + ferme grandes cultures en bio/ Ecophyt'eau

Essais miscanthus pour paillage en élevage (essais chez éleveurs)

Projet filière initié avec BE Territori pour déploiement de cette filière bas intrants : recherche de débouchés pour valoriser la démarche et le produit des agriculteurs d'Orist

Actions non agricoles

Veille foncière : concertation SAFER, agriculteurs pour trouver des parcelles de substitutions hors PPR.

Rédaction d'un projet de réhabilitation des ANC non conformes sur la zone vulnérable à l'infiltration de l'AAC : concertations Orist/ SPANC/ AEAG

Actions d'informations/sensibilisation : rédaction d'un article pour bulletins municipaux, organisation d'un ciné débat (thème de la protection des sols) au cinéma de St Vincent de Tyrosse et au lycée agricole de Oeyreluy.

Budget 2024 pour la protection de la ressource :

Animations :

- **Territoriale EMMA** = 33776 € dont 80 % pris en charge par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'Eau
- **Agricole CA40** = 43 200 € dont 50% pris en charge par AEAG et 20% d'autofinancement CA40.

Prises en charge spécifiques par EMMA :

- 11841 € pour l'accompagnement au binage
- 3700 € pour essais miscanthus, semences BNI
- 2500€ veille foncière
- 1250€ ciné discussion/projection

Coût global réalisé année 1 = 138 585 € (pas d'achats de foncier à ce jour)



5.1.2. Sites de production

Pour assurer son service d’eau potable, le Syndicat dispose de plusieurs ressources et sites de production. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Sites	Usine d’Angresse	Usine d’Orist	Production « Pelleusecq » à Soustons	Production « Château d’eau » à Soustons	Production Vieux-Boucau	Production Messanges	Production Moliets et Maâ
Origine de l’eau, capacité de production autorisée des forages	1 forage Aquifère du Plio-Quaternaire 150 m3/h et 3 000 m3/j	4 forages, 640 m3/h Aquifère de l’Éocène F4=210 m3/h et 4200 m3/j F5=170 m3/h et 3400 m3/j F6=100 m3/h et 2000 m3/j et F7 =100 m3/h et 2000 m3/j	5 forages 340 m3/h et 7240 m3/j Aquifère du Plio-Quaternaire F2=50 m3/h et 1000 m3/j, F3=50 m3/h et 1000 m3/j, F4=80 m3/h et 1600 m3/j, F5=50 m3/h et 1000 m3/h F6=110m3/h et 2640 m3/j	1 forage 30 m3/h et 600 m3/j	4 forages 405 m3/h et 8100 m3/j Aquifère du Plio-Quaternaire F3=100 m3/h F4=55 m3/h F5=100 m3/h F6=150m3/h	1 forage F2=45 m3/h et 900 m3/j, Aquifère du Plio-Quaternaire	3 forages F3=60 m3/h F4=140 m3/h et 2800 m3/h F5=80 m3/h et 1600 m3/h, Aquifère du Miocène
Usine de traitement, capacité autorisé	150 m3/h et 3 000 m3/j	640 m3/h et 12 800 m3/j	Pas d’arrêté (Capacité usine : 350 m3 /h)	Pas d’arrêté	Pas d’arrêté (Capacité usine : 300 m3/h)	Pas d’arrêté	150 m3/h et 3 000 m3/j
Traitement	Déferri-sation (physicochimique), déman-ganisation (physico-chimique), traitement des pesticides par charbon actif, désinfection au chlore gazeux	Usine réhabilitée et mise en service en janvier 2019 : Aération (déferri-sation), coagulation-floculation, injection de charbon actif en poudre, décantation lamellaire, Filtration sur sable, mise à l’équilibre calco-carbonique, désinfection au Chlore gazeux.	Déferri-sation et déman-ganisation (Biologique), ajustement du pH, désinfection au chlore gazeux	Désinfection au chlore gazeux	Déferri-sation et traitement de l’arsenic (physico-chimique), Traitement du COT par charbon actif, ajustement du pH, désinfection au chlore gazeux	Désinfection au chlore gazeux	Déferri-sation, déman-ganisation et traitement de l’arsenic par voie biologique et physico chimique, Désinfection au chlore gazeux

Territoire Marensin (5 communes – littoral)



14 forages



5 stations de traitement

Volume moyen	5 336 m³/j
Volume de pointe 2024	12 370 m³ (11/08/2024)

Territoire Maremne-Adour (25 communes)



5 forages



2 stations de traitement

Volume moyen	9 734 m³/j
Volume de pointe 2024	14 267 m³ (29/07/2024)

Afin de sécuriser le traitement, les stations de traitement et les stockages définis ci-dessous sont sous télésurveillance. Tout incident est ainsi notifié au personnel d’astreinte par le biais d’un superviseur informatique.

M³ D’EAU DISTRIBUÉS



M³ D’EAU FACTURÉS

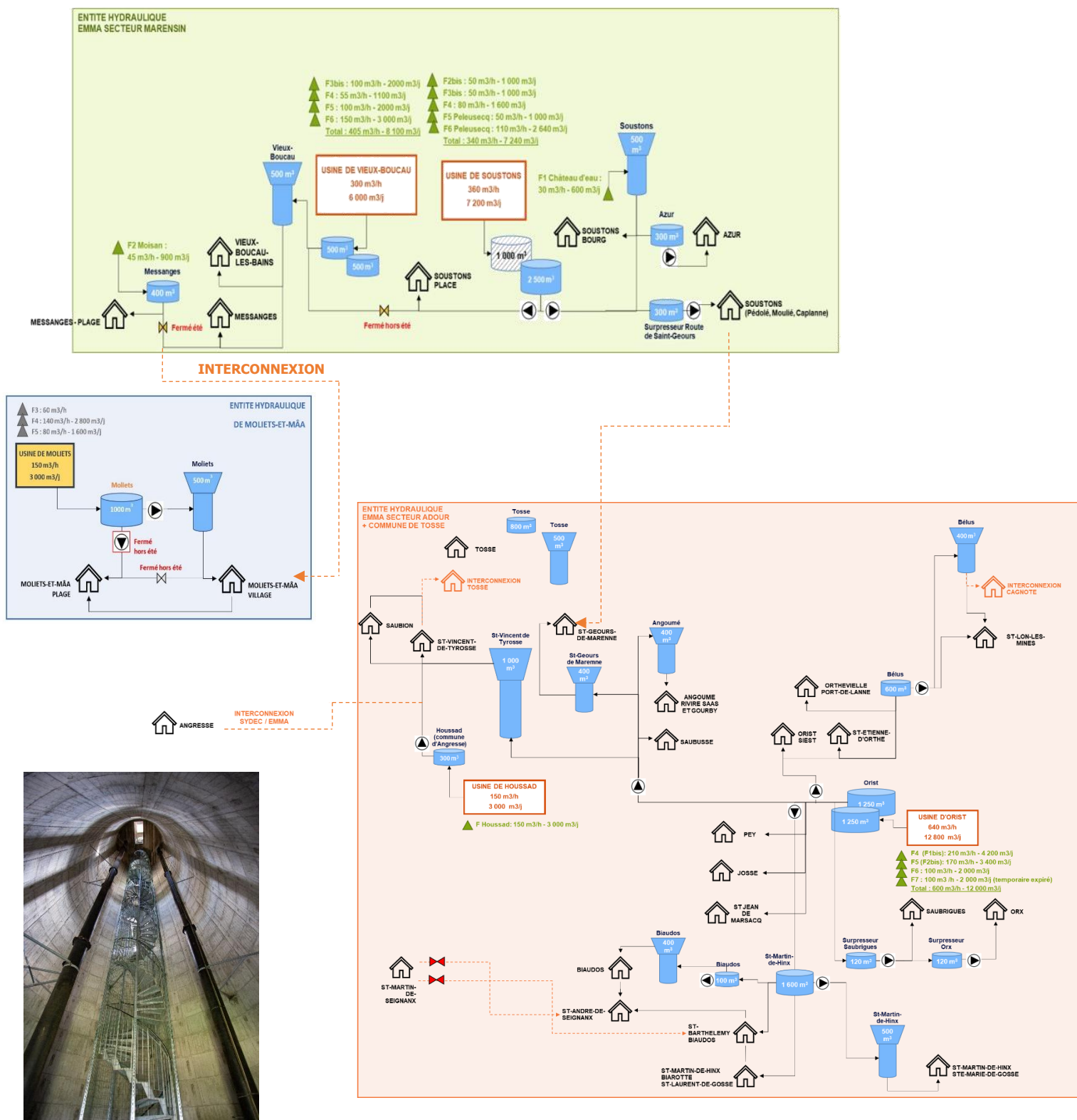


5.2. Stockage et distribution

5.2.1 – Stockage :

Le Syndicat dispose de plusieurs réservoirs répartis sur le réseau de distribution. Ces réservoirs répondent à deux objectifs :

- stocker l'eau afin d'assurer une autonomie au service et gérer les pointes de consommation,
- assurer une pression suffisante aux abonnés dans le cas des réservoirs sur tour.

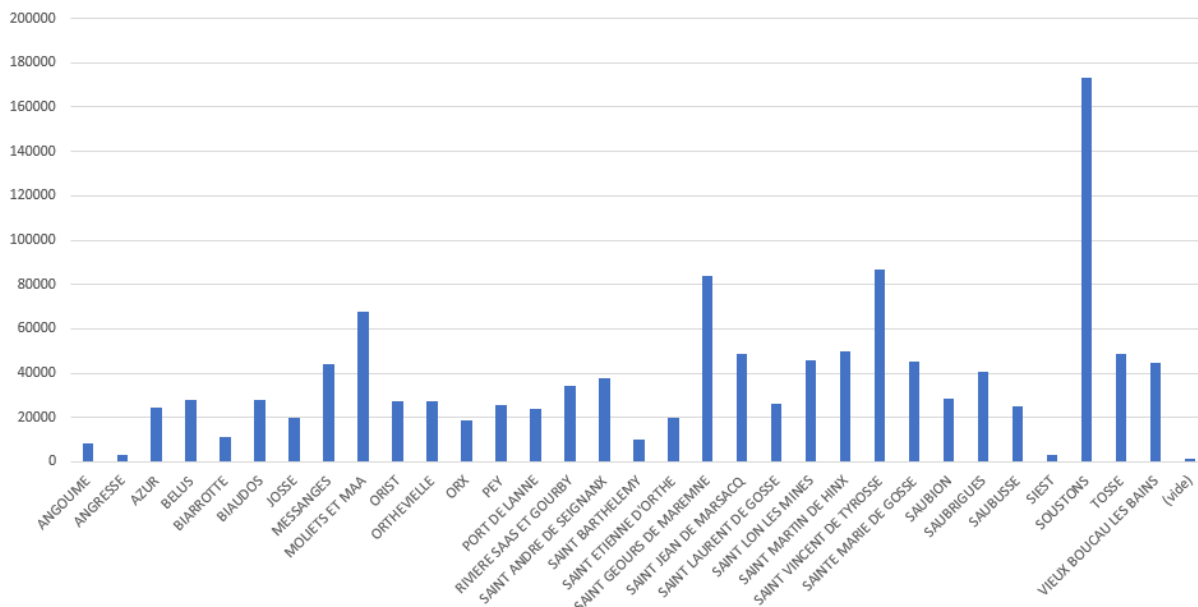




5.2.2 – Distribution

Le réseau du Syndicat s'étend sur un linéaire de près de **1 212 km** (hors branchements et réseaux existants dans les lotissements privés).

REPARTITION DES LINEAIRES DE CANALISATIONS PAR COMMUNE EN KM



P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : **117/120**



Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

101 points

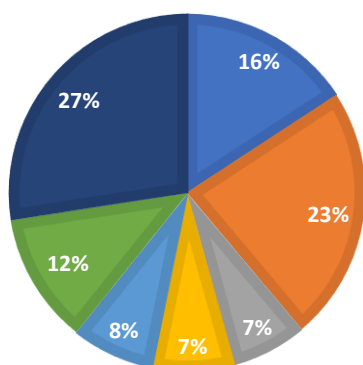


Objectif EMMA :

Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans

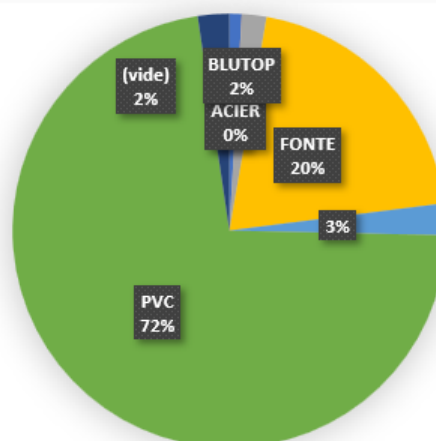
REPARTITION DES CANALISATIONS PAR DATES DE POSE

- >50 ans
- entre 40 et 50 ans
- entre 30 et 40 ans
- entre 20 et 30 ans
- entre 10 et 20 ans
- <10ans
- NON CONNUE



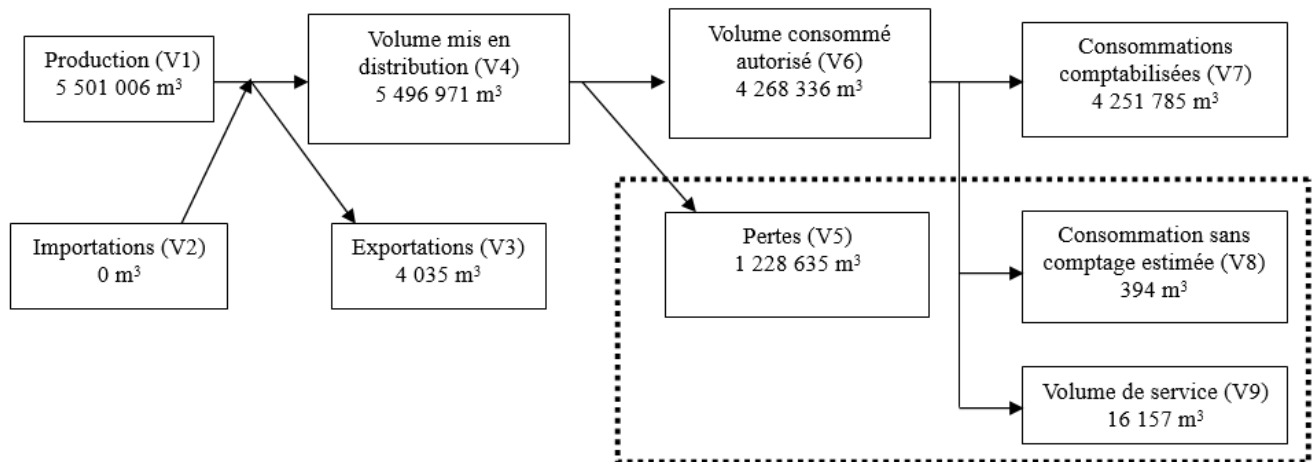
REPARTITION DES CANALISATIONS PAR TYPE DE MATERIAUX

- AC
- ACIER
- BLUTOP
- FONTE
- PEHD
- PVC
- (vide)





Données en volume



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

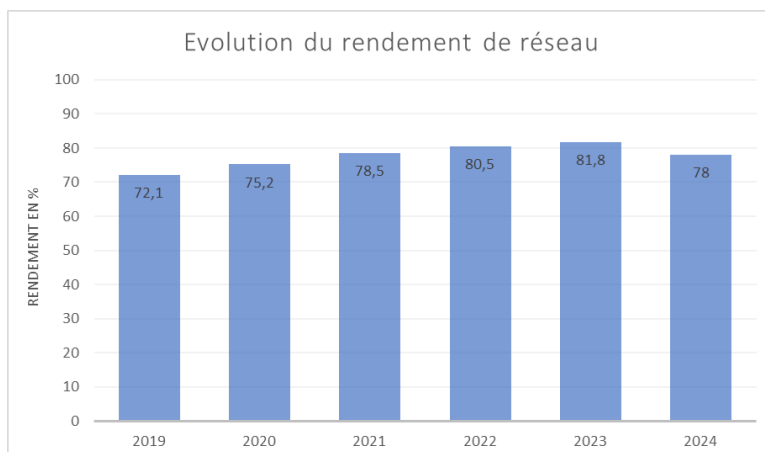
Le nombre d'abonnés au service de l'eau a progressé et s'élève au 31/12/2024 à **34 953**.

Cette progression d'environ 1.4 % apparaît homogène sur le territoire du syndicat. L'adhésion de la commune de Tosse représente 2206 abonnés supplémentaires

La performance hydraulique des réseaux

Rendement du réseau :

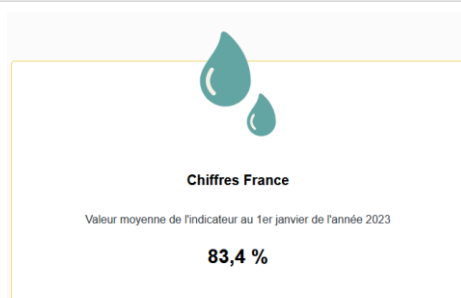
P104.3 Rendement du réseau de distribution : **78 %**



Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.



Objectif EMMA :

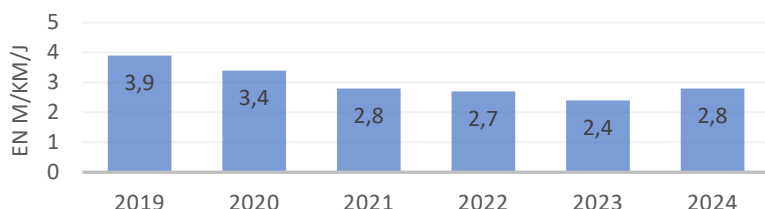
Rendement de réseau > 80 %



Indice linéaire des volumes non comptés :

P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés : **2.8 m³/km/j**

Indice linéaire des volumes non comptés (IVLNC)



L'indice linéaire des volumes non comptés :

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.



Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

3,6 m³/km/j



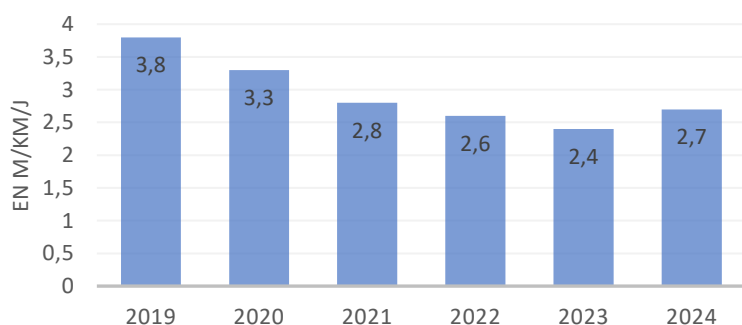
Objectif EMMA :

Améliorer la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution

Indice linéaire de perte (ILP) :

P106.3 Indice linéaire de perte : **2.7 m³/km/jour**

Indice Linéaire de Perte en réseau



L'indice linéaire de pertes en réseau :

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.



Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

3,2 m³/km/j



Objectif EMMA :

ILP < 2.5 m³ km/j



ILP (m ³ /km/j)	Rural	Intermédiaire	Urbain
Densité (abonnés/km)	densité<25	densité<50	densité>50
BON	>1,5	<3	<7
ACCEPTABLE	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
MEDIOCRE	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
MAUVAIS	>4	>8	>15

Fig. 2. Classement des indices linéaires de pertes en fonction de la densité des abonnés, Référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Le référentiel ci-dessus permet de caractériser la qualité du réseau de distribution, et l'un de ses indicateurs de perte, au regard de ses caractéristiques physiques et notamment la densité de population qui lui est rattachée.

Avec une densité de **30.1 abonnés/km** et un **ILP de 2.7 m³/j/km**, le réseau de distribution du SM EMMA peut être considéré de type « intermédiaire » et relève ainsi le critère « **Bon** » en termes de perte d'eau.

Afin d'améliorer le niveau des indicateurs de 2024, le SM EMMA poursuit les actions suivantes :

- 💧 L'optimisation de la recherche des fuites avec le suivi des compteurs de sectorisations et l'acquisition de matériel performant permettant l'aide à la localisation des fuites,
- 💧 Le renouvellement de réseaux avec pour objectif 1% de renouvellement par an.
- 💧 La formation et l'affectation de personnel spécialisé dans la recherche des fuites.





5.3. Qualité de l'eau

Le service de l'eau a une mission essentielle : assurer la qualité de l'eau fournie aux consommateurs. Une eau destinée à la consommation humaine doit avoir des caractéristiques physiques et biologiques précises. Pour s'assurer de la potabilité et de la conformité de l'eau, cette dernière est soumise à de nombreux contrôles. La réglementation sur l'eau potable est l'une des plus strictes du monde.

Différents paramètres sont analysés afin que l'eau distribuée puisse être consommée sans danger pour la santé. La qualité de l'eau du SM EMMA fait l'objet d'un suivi par les services de l'Etat (ARS) et d'un autocontrôle par le service de l'eau du SM EMMA.

La surveillance permanente de la ressource au robinet

L'eau est l'un des produits alimentaires les plus réglementés et contrôlés.

Il existe une **surveillance permanente** dans les stations de production et sur le réseau de distribution : des mesures de sécurité sanitaire sont mises en œuvre pour préserver la qualité de l'eau.

Cette surveillance est établie jusqu'au robinet de l'abonné : des analyses sont effectuées tout au long des canalisations, dans le réservoir, jusqu'aux points de consommation. Si un risque alimentaire était détecté, les consommateurs en seraient immédiatement informés. Dans le même temps, des moyens de secours en eau seraient mis en place.

Un contrôle permanent par les services de l'Agence Régionale de la Santé et le syndicat.

5.3.1 Le niveau de contrôle réalisé par l'Agence régionale de la Santé (ARS)

Il comprend toute opération de vérification du respect des dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Il inclut notamment :

- Le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en œuvre ;
- La réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant et agréé par le Ministère chargé de la Santé.



En 2024, 146 prélèvements pour analyses physico-chimiques et bactériologiques ont été réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la ressource au robinet du consommateur.

Les résultats de ces analyses font apparaître :

- **o dépassement des limites de qualité.**

Taux de conformité en limite de qualité : 100 %

 **P101.1** Conformité microbiologique de l'eau : 100 %

 **P102.1** Conformité physico chimique de l'eau : 100 %



Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

98,4 %



Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

98,5 %



Objectif EMMA :

Maintenir un taux de conformité de 100 % pour ces deux indicateurs.



○ **9 dépassements des références de qualité : substances sans incidence directe sur la santé**

Taux de conformité en référence de qualité : 93.8 %

- 6 dépassements concernent la station de traitement et l'unité de distribution (UDI) de Vieux-Boucau, et portent sur le paramètre suivant :
 - ⇒ Carbone Organique Total (2.5 mg/L en moyenne pour une référence fixée à 2 mg/L)
- 1 dépassement concerne la station de traitement de Vieux Boucau sur le paramètre suivant :
 - ⇒ Agressivité (1 dépassement sur un prélèvement effectué le 13/06/2024 en sortie d'usine : 4 pour une référence fixée de 1 à 2 pour être à l'équilibre calco carbonique)
- 1 dépassement concerne le réseau de Soustons sanitaire mairie sur les paramètres suivant :
 - ⇒ Coloration (1 dépassement sur un prélèvement effectué le 22/07/25 sur le réseau valeur 16 pour une référence fixée à 15)
 - ⇒ Manganèse (1 dépassement sur un prélèvement effectué le 22/07/25 sur le réseau valeur 154 mg/L pour une référence fixée à 50 mg/L)
- 1 dépassement concerne le réseau de Messanges sur le paramètre suivant :
 - ⇒ Fer (1 dépassement sur un prélèvement effectué le 26/08/24 sur le réseau de Messanges robinet école de surf : 220 mg/L pour une référence fixée à 200 mg/L)

5.3.2 L'autocontrôle du service de l'eau

En complément du contrôle réglementaire de l'ARS et afin d'augmenter la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le SM EMMA surveille en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.



Cette surveillance s'est matérialisée par la réalisation de **432 prélèvements par un laboratoire externe agréé COFRAC et 186 par les agents du SM EMMA**. Chaque prélèvement a alors fait l'objet d'une analyse portant sur les paramètres suivants : Chlore libre/total et E. Coli, **soit un total de 618 analyses**.

Un suivi journalier est également réalisé sur les paramètres comme la turbidité, le ph, le taux de chlore.

En 2024, un taux de **conformité de 100% a été relevé sur les échantillons étudiés** en autocontrôle.

- Le suivi du paramètre CVM

Afin d'assurer la conformité de l'eau vis-à-vis du paramètre chlorure de vinyle monomère (CVM), le SM EMMA a poursuivi et terminé ses investigations en 2024.

- ✓ Des travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur la commune de Saint Etienne d'Orthe : 340 ml
- ✓ Des analyses de contrôles seront réalisées en été 2025 (conditions les plus défavorables) afin de vérifier la conformité du tronçon renouvelé sur la commune de Saint Etienne d'Orthe.



5.4. Interventions des services d'exploitation

5.4.1. Réparation fuites :

Réparations sur réseaux		2021	2022	2023	2024
Travaux en régie					
	Fuite branchement	79	86	54	35
	Fuite canalisation	36	52	49	28
Sous-total		115	138	103	63
Travaux par prestataires externes					
	Fuite branchement	38	72	54	43
	Fuite canalisation	29	43	36	26
Sous-total		67	115	90	69
Total		182	253	193	132

Ces données incluent les interventions de réparation d'urgence mentionnées ci-dessus. Ces dernières restent proportionnelles aux caractéristiques physiques du réseau – notamment son linéaire.

Le renouvellement des compteurs est également assuré par les agents du service. Il est en effet rappelé, qu'au-delà de 15 ans, les compteurs doivent faire l'objet d'une vérification périodique ou d'un renouvellement.

5.4.2. Renouvellement compteurs

Renouvellement compteurs	
2020	1856
2021	2500
2022	1642
2023	2101
2024	2279

Cette synthèse n'inclut pas la pose de nouveaux compteurs chez de nouveaux abonnés.

5.4.3. Les interventions d'urgence

Un service d'astreinte mobilisable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 peut assurer ainsi en permanence les interventions d'urgence sur le service d'eau. Cette astreinte permet d'intervenir à tout moment en cas de problème sur le réseau de distribution d'eau potable (ruptures de conduites, de branchement...), sur la production.

Afin de sécuriser la continuité de service, un niveau d'astreinte de niveau 2 peut être déclenché. Pour ce niveau 2, le personnel d'astreinte peut faire appel à des prestataires extérieurs qui, sous contrat, peuvent mobiliser des moyens humains et matériels supplémentaires.

Les interventions des services « réseaux » et « process » sont dénombrées ci-dessous :

Interventions service Astreinte - RESEAUX	
2020	244 (interventions)
2021	181 (interventions)
2022	174 (interventions)
2023	343
2024	293

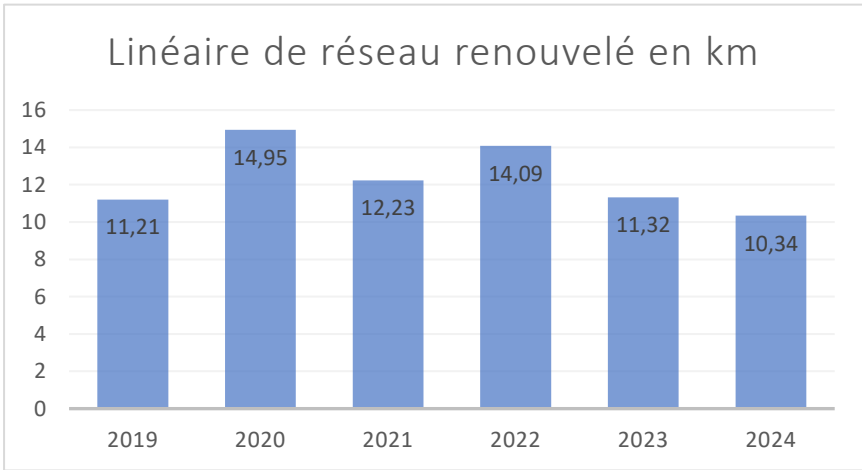
Interventions service Astreinte - PROCESS (en heure)	
2020	217
2021	249
2022	218
2023	336
2024	312

5.4.4. Travaux de réalisation de branchements neufs eau potable

Le SM EMMA réalise pour le compte de ses abonnés des travaux de raccordement aux réseaux pour, notamment, accompagner le développement urbanistique des communes membres.

Réparations sur réseaux	2022	2023	2024
Devis émis	249	373	265
Travaux en régie	82	74	111
Travaux prestataires	55	291	257
Total travaux réalisés	137	365	368

5.4.5. Travaux de renouvellement



💧 **P107.2** Taux de renouvellement des réseaux d’eau potable : 1.04 %

Cet indicateur, calculé pour la période 2020 - 2024, correspond à **62.93 km** de réseaux renouvelés en 5 ans (date de création SM EMMA).



Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

0,67 %



Objectif EMMA :

Maintenir un taux de renouvellement des réseaux d’eau potable supérieur ou égal à 1 %, soit un renouvellement annuel supérieur à 11,6 km de réseau par an (en moyenne sur 5 ans).

5.5. Investissements et financement Eau Potable

5.5.1. Investissements

Le Syndicat a réalisé, en 2024, les investissements suivants (« restes à réaliser inclus ») :

Marensin	Maremne Adour
1 482 538 € HT	3 366 796 € HT

Les opérations les plus importantes sont rappelées ci-dessous (> 10 000 € HT) :

- 💧 **Messanges :**
 - Avenue de la Gemme : 272 252 €
 - Avenue des 2 ruisseaux : 52 242 €
- 💧 **Moliets et Maâ :**
 - Chemin de Cantegrouille : 24 149 €
 - Rue de la Solidarité : 10 709 €
 - Quartier Menique : 69 591 €
 - Renouvellement RD 117 Avenue de la Plage : 269 257 €
 - Lieu-dit Boussouayre Forage de Production : 23 680 €
 - Quartier Déléon : 169 192 €
 - Rue du Général de Gaulle Route d’Azur : 47 771 €
 - Réhabilitation du réservoir : 93 865 €
- 💧 **Soustons :**
 - Interconnexion Soustons / St Geours de Maremne : 21 351 €
 - Maillage interconnexion : 78 332 €
 - Centre Bourg : 81 500 €
 - Rue du Nobe : 39 657 €
- 💧 **Tosse :**
 - Rue des Courlis : 51 641 €
- 💧 **Vieux Boucau :**
 - Rue des Chênes : 19 401 €
 - Rue du Square : 47 771 €
 - Rue Jacques Prévert : 100 929 €
- 💧 **Angresse**
 - Forage F2 : 18 125 €
- 💧 **Bélus**
 - Chemin Bouat : 25 520 €
- 💧 **Biaudos :**
 - Création Bâche : 1 070 771 €
- 💧 **Orist :**
 - Forage F9 : 18 125 €
 - Chemin de Lestrade : 32 418 €
- 💧 **Orthevielle :**
 - Route de Dax : 214 994 € €



💧 **Port de Lanne :**

- Route du Port : 55 607 €
- Chemin Arrieuleton : 260 376 €

💧 **Saint Barthélémy :**

- RD6 Route de St André : 39 239 €

💧 **Saint Etienne d'Orthe :**

- Route de Hourmat Naou : 50 631 €

💧 **Saint Géours de Marenne :**

- Chemin de Halage : 250 430 €

💧 **Saint Laurent de Gosse :**

- Route de l'Adour : 414 225 €

💧 **Saint Lon les Mines :**

- RD6 Route de Dax : 87 922 €

💧 **Sainte Marie de Gosse et Saint Laurent de Gosse :**

- Suppression des fuites et CVM Route des Barthes et des Berges : 417 553 €

💧 **Sainte Marie de Gosse :**

- Dévoisement chemin bas : 24 885 €

💧 **Saint Vincent de Tyrosse :**

- Rue du Bardot : 74 007 €
- Rue de Brandélis : 49 932 €

💧 **Saubusse :**

- Avenue des Termes Route du Sablar : 114 347 €
- Quai Adour : 118 718 €
- Route de Capdebosc : 21 234 €

💧 **Autres travaux secteur Marenne-Adour :**

- Agrandissement parking siège administratif : 18 240 €





5.5.2 Endettement

Dans l'hypothèse de l'absence d'un nouvel emprunt dans le futur, la dette du Syndicat pour le service de l'eau potable devrait s'éteindre en 2063.

 **P153.2** La durée d'extinction de la dette du service de l'eau potable est de **2.84 ans**

Cet indicateur, exprimé en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette du service et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles, déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts d'emprunt à l'exclusion du capital remboursé.

Il permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Pour le service de l'eau potable, sa durée est particulièrement faible et traduit une excellente capacité d'investissement. Durée d'extinction limite fixée à 10 ans.



5.5.3 Amortissement

Le montant des amortissements réalisés en 2024 pour le service d'eau potable s'élève à :

1 605 362,74 €



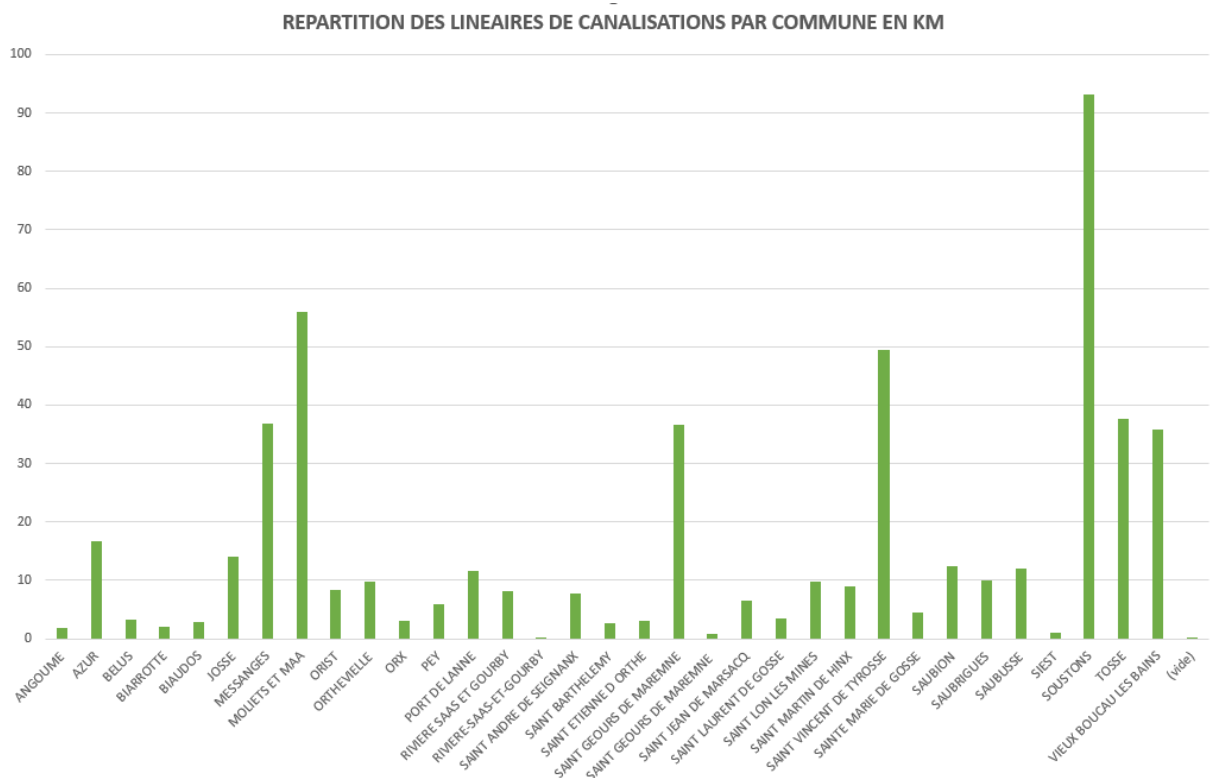
6 - Le service de l'Assainissement

Après utilisation, les eaux dites « usées » rejoignent directement les égouts et c'est le service de l'assainissement qui les prend alors en charge. Ce service a pour mission de collecter ces eaux, de les acheminer vers les stations d'épuration puis de les traiter avant de les restituer au milieu naturel.

Les eaux usées sont ainsi collectées par des réseaux publics séparatifs ou unitaires* (*pour la commune de Saint Vincent de Tyrosse uniquement), transitent par des postes de relevage pour être ensuite traitées par une station d'épuration.

6.1. Réseau public de collecte des eaux usées

Le réseau d'eaux usées du Syndicat s'étend sur un linéaire de près de **524.8 km**



P202.B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : **39 / 120**



Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

65 points



Objectif EMMA :

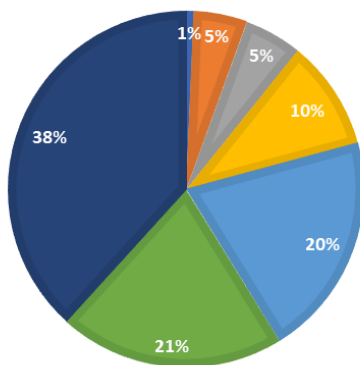
Atteindre en 2024 un indice de connaissance des réseaux de collecte de 100/120 en réalisant des enquêtes auprès des communes afin d'améliorer la connaissance des années de pose, matériaux et diamètres.



6.1.1 Répartition des canalisations eaux usées

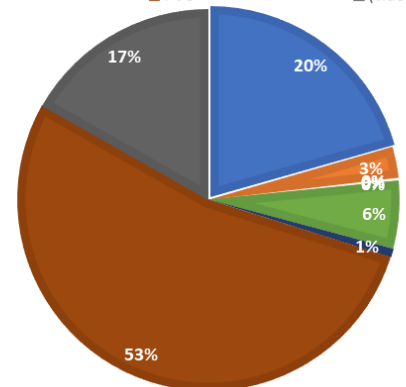
REPARTITION DES CANALISATIONS PAR DATES DE POSE

■ >50 ans
■ entre 30 et 40 ans
■ entre 10 et 20 ans
■ NON CONNUE
■ entre 40 et 50 ans
■ entre 20 et 30 ans
■ <10ans



REPARTITION DES CANALISATIONS PAR TYPE DE MATERIAUX

■ AC
■ BETON
■ PEHD
■ AC CHEMISE
■ BETON CHEMISE
■ PVC
■ ACIER
■ FONTE
■ (vide)



Pour permettre le transfert des effluents entre les différents bassins versants et vers les stations d'épuration, **220 postes de refoulement et bassins tampon** sont également présents sur le réseau du SM EMMA.

L'inventaire de ce patrimoine n'inclut pas les ouvrages situés au sein des lotissements privés (postes de relèvement et réseaux).

Réseau unitaire SAINT VINCENT DE TYROSSE

Concernant le système de collecte de la commune de **Saint Vincent de Tyrosse**, une étude de modélisation du réseau unitaire a été réalisée en 2018 et s'est poursuivie en 2019 afin de définir un nouveau plan d'actions devant aboutir à une réduction du nombre de déversements constaté par temps de pluie et à la détermination du critère réglementaire pour l'évaluation de la conformité par temps de pluie. Le critère retenu est celui des 5% en flux.

Répartition des réseaux de collecte de la commune de SAINT VINCENT DE TYROSSE :

- Réseau séparatif : 49.357 km
- Réseau unitaire : 9.8 km

De plus, une étude est en cours afin d'optimiser la gestion et la mesure des flux des déversoirs d'orage et des équipements de trop plein des points A1 (Tourren, Tourneur et Péchin).

En parallèle, un travail de réalisation de corrélation entre la mesure de turbidité et de DCO sur ces points A1 est en cours afin d'aboutir à une conformité collecte sur le critère flux.

P202.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU : **100 %**



6.1.2. Abonnés domestiques et raccordements au réseau

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **27 290 abonnés** au 31/12/2024

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **52.9 abonnés/km au 31/12/2024.**

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2.1 habitants/abonné au 31/12/2024.**

 **D201.0** Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : **57 309 habitants**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

 **P201.1** Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : **99.6 %**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiel déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

6.1.3. Abonnés non domestiques et raccordements au réseau

 **P202.0** Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte d'eaux usées : **2**

Les entreprises concernées sont les suivantes :

- ENNOLYS – Entreprise de biotechnologie spécialisée dans la fabrication de molécules aromatiques naturelles à partir de process de fermentation, raccordée au système de collecte de collecte des eaux usées de Soustons et pour laquelle les boues issues de leur pré-traitement d'assainissement sont également traitées par le SM EMMA.
- ELIS – Entreprise spécialisée dans la location, la collecte et le nettoyage de vêtements professionnels, raccordée au système de collecte des eaux usées de Saint Geours de Maremne.





6.2. Le traitement des eaux usées

6.2.1. Ouvrages de traitement

Après collecte, les eaux usées sont acheminées vers les stations d'épuration du SM EMMA.

Chacune des **23 stations d'épuration** dispose de caractéristiques techniques qui lui sont propres.

Les prescriptions à respecter en termes de rejet des eaux traitées vers le milieu récepteur sont également spécifiques à chaque ouvrage, en fonction de sa capacité de traitement et de la sensibilité du bassin versant concerné.

Station d'épuration	STEP Angoumé	STEP Bélus	STEP Biarrotte	STEP Blandos	STEP Josse	STEP Moliets	STEP Ortheville/Port de Lanne	STEP Orx	STEP Pey	STEP Rivère	STEP St André de Seignaux	STEP St-Barthélémy	STEP St Etienne d'Orthe
Caractéristiques techniques													
Capacité nominale (EH)	180	200	300	450	1 080	18 000	3 500	200	4 000	1 950	1 500	275	500
Type de traitement	Lit bactérien + rhizocompostage	Décanteur-digesteur + filtres à sable	Lits de roseaux à 2 étages	Lit bactérien + rhizocompostage	Boues activées faible charge	Boues activées	Boues activées faible charge	Lit bactérien - forte charge	Boues activées faible charge	Boues activées	SBR	Lits de roseaux à 2 étages	Lits de roseaux à 2 étages
Mise en service	2000	2005	2008	2005	1994	1996	2014	1997	2018	2006	2005	2009	2008
Niveau de rejet	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral 22/07/2022	Arrêté préfectoral	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté du 21/07/2015	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral
Lieu de rejet	Ruisseau	Ruisseau	Ruisseau	Ruisseau	Ruisseau	Infiltration	Gaves Réunis	Ruisseau	Adour	Adour	Ruisseau de Sarrenave	Ruisseau de Dous Grouilles	Ruisseau d'Amiou Grand
Télésurveillance	O	N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Caractéristiques nominales													
Débit nominal en m ³ /jour	27	30	45	68	180	3 500	760	30	600	293	325	41	75
Débit de pointe en m ³ /h	3,4	5,0	5,6	11,3	22,5	290,0	74,0	3,8	90,0	38,0	40,0	5,2	7,0
DBO5 nominal en kg/j	10,8	12,0	18,0	27,0	65,0	1 080,0	210,0	12,0	240,0	117,0	90,0	16,5	30,0
Date arrêté			16/06/2008			22/07/2022			Arrêté du 10/05/2016	Récep déclaration 5/12/2005 (arrêté 21/6/96)	11/06/2004	28/08/2009	09/10/2007
Durée (en année)			20									20	20
DBO (mg/l)	35 mg/l ou 60%	35 mg/l ou 60%	25	35 mg/l ou 60%	35 mg/l ou 60%	25	25 (ou 70 %)	35 mg/l ou 60%	25 mg/l ou 80%	35 mg/l ou 60%	25	25	25
DCO (mg/l)	60%	60%	100	60%	60%	125	125 (ou 75 %)	60%	125 mg/l ou 75%	60%	125	125	125
MES (mg/l)	50%	50%	35	50%	50%	35	35 (ou 90 %)	50%	35 mg/l ou 90%	50%	35	35	35
NGL (mg/l)						15					15	20	
NTK (mg/l)			10										
Pt (mg/l)						2					2		

Station d'épuration	STEP St Georges de Marenne	STEP St Jean de Marsacq	STEP St-Laurent de Gosse	STEP Ste-Marie de Gosse	STEP St Martin de Hinx	STEP St Vincent de Tyrosse	STEP Saubrigues	STEP Saubusse	STEP Siest	STEP Soustons
Caractéristiques techniques										
Capacité nominale (EH)	18 000	800	800	700	1 400	12 000	2 200	1 170	250	100 000
Type de traitement	Boues activées faible charge	Biodiques	Boues activées faible charge	Boues activées faible charge	Boues activées faible charge	Boues activées	Boues activées	Boues activées faible charge	Lits de roseaux à 2 étages	Boues activées
Mise en service	2020	2004	2007	2007	2006	2022	2015	1994	2009	2007
Niveau de rejet	Arrêté préfectoral	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté du 22/06/2007	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral
Lieu de rejet	Infiltration	Ruisseau du Moulin	Ruisseau de Maisonnave	Ruisseau	Ruisseau de Lesparaguis	Adour	Ruisseau Le Mourmau	Adour	Ruisseau Le Luy	Infiltration
Télésurveillance	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Caractéristiques nominales										
Débit nominal en m ³ /jour	1 050	170	125	105	210	2 600	1	225	38	8 000
Débit de pointe en m ³ /h	44,0	25,0	25,0	30,0	30,0	175,0	45,0	32,0	7,3	
DBO5 nominal en kg/j	420,0	48,0	48,0	42,0	84,0	725,0	132,0	70,0	15,0	6 000,0
Date arrêté	09/01/2007	Récep déclaration 7/04/2003 (arrêté 21/6/96)	01/02/2007	Récep déclaration 9/05/2006 (arrêté 21/6/96)	09/05/2006	17/05/2002 & 31/03/2011	14/12/2010		27/04/2009	19/06/2006
Durée (en année)	20	35 mg/l ou 60%	20	25	20 (et 2,14 g/m3)	25 (ou 80 %)	20	35 mg/l ou 60%	35 mg/l ou 60%	25
DBO (mg/l)	25 (ou 75 %)	60%	125	125	80 (et 8,00 g/m3)	125 (ou 75 %)	70	60%	60%	125
DCO (mg/l)	125 (ou 80 %)									
MES (mg/l)	35 (ou 90 %)	50%	35	35	20 (et 13,5 g/m3)	35 (ou 90 %)	35	50%	50%	35
NGL (mg/l)	20 (ou 70 %)		20	15	5 (et 0,83g/m3)	15 (ou 70 %)	15			15
NTK (mg/l)					15 (et 1,96 g/m3)					
Pt (mg/l)			15		2 (et 0,17 g/m3)		1			



P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU : **98 %**



P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU : **98 %**

Le service chargé de la Police des eaux considère que, dans le cadre de l'application de la Directive du 21 mai 1991 *relative au traitement des eaux résiduaires urbaines*, l'ensemble des ouvrages d'épuration du syndicat sont conformes en équipements et en performances à l'exception des réserves et observations suivantes :

- Pour la station d'épuration de **Saint Jean de Marsacq**, au vu de la capacité de traitement et des charges entrantes et des résultats d'autosurveillance, la station d'épuration est déclarée non conforme en équipement et en performances dans l'attente d'une extension de la capacité de traitement. Un renouvellement de cette station est prévu en 2024 pour une mise en service en 2026.
- Pour la station d'épuration d'**Orx**, celle-ci est maintenue non conforme en équipement et en performances au vu des résultats d'autosurveillance avec des surcharges hydrauliques et organiques. Un projet de renouvellement est prévu en 2024 pour une mise en service en 2026.



Station d'épuration de SOUSTONS : 100 000 EH



P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel : 99.9 %

6.2.2. Traitement des boues

Les boues issues des ouvrages d'assainissement sont évacuées suivant le schéma suivant :

- 💧 Secteur Marensin : après centrifugation/compostage sur la station d'épuration de Soustons, vers épandage agricole
- 💧 Secteur Maremne-Adour : après centrifugation sur la station d'épuration de St Vincent de Tyrosse, St Geours de Maremne ou Pey, vers la plateforme de compostage de Campet Lamolère, exploitée par le SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes).

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration s'élève à **924.3 TMS**

Les boues font l'objet d'analyses :

- A la mise en compostage et avant épandage pour le secteur Marensin,
- Avant transport sur le site de compostage et à réception pour le secteur Maremne-Adour.
- Ces analyses étaient conformes à l'arrêté du 8 janvier 1998 en 2021.

💧 **P206.3** Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : **100 %**





6.2.3. Matières de vidange

La station d'épuration de Soustons permet le traitement de matières de vidange.

En 2024, ce sont **4 477 tonnes de matières de vidange** qui ont été collectées et traitées à la station d'épuration de Soustons.

6.3. Interventions des services d'exploitation

6.3.1. Interventions d'entretien sur le réseau :

Pour assurer la continuité du service auprès des usagers, le service de l'assainissement dispose d'équipes d'intervention (interne ou via des prestataires extérieurs) qui assurent, en journée et en astreinte, les opérations de débouchage de branchements ou de canalisations, le nettoyage préventif des réseaux d'assainissement et le nettoyage des postes de relevage.

	2021	2022	2023	2024
Nombre de débouchages sur canalisation	50	30	32	43
Nombre de débouchages sur branchements	66	77	57	51
Curage préventif (en m)	25 916	19 827	18 595	14 934
Inspection vidéo sur réseaux existants (en m)	4 488	9 879	5 959	9 269

6.3.2. Interventions d'urgence :

Comme pour le service Eau potable, le service d'astreinte est mobilisable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour garantir les interventions d'urgence sur le service d'assainissement collectif.

Les interventions des services « réseaux » et « process » sont dénombrées ci-dessous :

Interventions service Astreinte – RESEAU (nombre d'interventions)	
2020	31
2021	37
2022	26
2023	62 heures
2024	79 heures

Interventions service Astreinte – PROCESS (nombre d'heures)	
2020	286
2021	219
2022	218
2023	236
2024	208





6.3.4. Travaux de réparation sur réseaux :

Réparations sur réseaux	Total SM EMMA 2022	Total SM EMMA 2023	Total SM EMMA 2024
Devis émis	70	63	95
Travaux en régie	1	0	10
Travaux prestataires	34	51	55
Total travaux réalisés	35	51	65

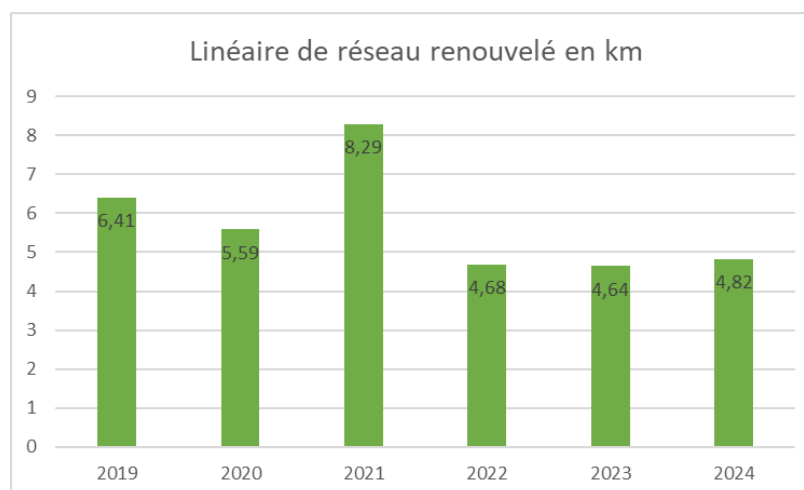
6.3.5. Curage de postes de relèvements :

Nombre de curage de postes	
2020	188
2021	197
2022	202
2023	179
2024	220

6.3.6. Travaux de renouvellement branchements neufs :

	Total SM EMMA 2023	Total SM EMMA 2024
Travaux en régie	1	0
Travaux prestataires	79	59
Total travaux réalisés	80	59

6.4. Travaux réalisés sur le service assainissement collectif :



P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'assainissement : **1.08 %**

**Chiffres France**

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

0,53 %**Objectif EMMA :**

Atteindre un taux de renouvellement des réseaux de collecte d'assainissement > 1 %
Pour permettre d'atteindre cet objectif, un minimum de 5.15 km doit être renouvelé chaque année.

6.4.1. Investissements

Le Syndicat a réalisé, en 2024, les investissements suivants (« restes à réaliser inclus ») :

Marensin	Maremne Adour
1 389 305 € HT	2 171 650 € HT

Les opérations les plus importantes sont rappelées ci-dessous (> 10 000 € HT) :

**Messanges :**

- Secteur Moisan : 42 047 €

**Moliets et Maâ :**

- Avenue de l'océan Rue Bastide : 159 942 €
- Rue de la Solidarité : 16 563 €
- Rue des Pontails : 127 468 €
- Quartier Déléon : 337 748 €

**Soustons :**

- Rue de la Mathe du Bec : 279 110 €
- STEU BC Etanchéité des ouvrages : 104 024 €
- Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny : 13 882 €
- PR Piqueur ITV : 12032 €
- Panneaux photovoltaïques : 39 300 €

**Tosse :**

- STEU Création By Pass : 41 398 €

**Vieux Boucau :**

- Avenue de la Forêt : 121 589 €
- Rue du Courant : 38 308 €
- Rue du Château d'Eau : 15 952 €
- Quartier Not : 16 020 €
- Rue des fermettes : 15 482 €

**Josse :**

- Réhabilitation Station : 137 156 €,

**Orthevielle :**

- Route de Mongay : 33 952 €

**Orx :**

- Station Epuration : 54 231 €

**Saint Geours de Maremne :**

- Route de Dax parking : 75 582 €
- Centre Bourg Rond-Point rue du Lavoir : 45 655 €
- Dévoisement réseau zone Atlantisud : 26 857 €

**Saint Jean de Marsacq :**

- Station Epuration : 46 782 €
- Route de Caplane : 70 541 €

**Saint Laurent de Gosse :**

- Branchement : 10 447 €

**Saint Martin de Hinx :**

- Avenue de la Liberté : 34 192 €

**Saint Vincent de Tyrosse :**

- Aménagement ouvrage déversement mesure de flux : 39 794 €
- Réhabilitation Réseau création de deux ronds-points : 31 861 €
- Mise en séparatif quartier Lucatet : 155 279 €
- Réhabilitation RD 810 : 48 542 €
- Réseau Halles aux grains : 28 822 €
- Route de Bordeaux : 148 515 €
- Carrefour voie Romaine : 107 958 €
- Avenue d'Aspremont : 127 602 €
- Branchements ancienne usine Adidas + Avenue des cèpes : 12 127 €
- Mise en séparatif quartier de la gare : 778 739 €
- Regards Avenue Maysouot : 43 253 €

**Sainte Marie de Gosse :**

- Chemin Bast : 41 889 €

**Saubion :**

- Aménagement Bassin tampon : 12 856 €
- Lieu-dit Guerlat : 50 104 €





6.4.2. Endettement

Dans l'hypothèse de l'absence d'un nouvel emprunt dans le futur, la dette du Syndicat pour le service de l'assainissement collectif devrait s'éteindre en 2063



P256.2 La durée d'extinction de la dette du service de l'assainissement est de **1.09 ans**

Cet indicateur, exprimé en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette du service et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles, déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts d'emprunt à l'exclusion du capital remboursé.

Il permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Pour le service de l'assainissement collectif, sa durée est particulièrement faible et traduit une excellente capacité d'investissement.

6.4.3. Amortissement

Le montant des amortissements réalisés en 2024 pour le service d'assainissement collectif s'élève à :

1 807 469,13 €



7 - Le service de l'Assainissement Non Collectif :

Ce service concerne les abonnés assurant la collecte et le traitement de leurs eaux usées sur leur propriété. Ces abonnés ne disposent donc pas d'un réseau public de collecte des eaux usées au droit de leur terrain.

7.1 Compétences exercées par le service

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure, en régie, les compétences obligatoires prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves et à réhabiliter, le contrôle pour vente ainsi que la vérification du fonctionnement des installations.

Le SM EMMA propose également un service facultatif d'entretien des ouvrages à ses abonnés, le service compte **1 079 conventions d'entretien**.

 **P302.0** Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : **100/120**

7.2 Abonnés au service

Le nombre d'abonnés au service de l'assainissement non collectif s'élève au 31/12/2024 à **7550**

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du syndicat) est de **22.17 %** au 31/12/2024.

7.3 Contrôles réalisés par le service

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de contrôles de conception	189	246	147	174	135
Nombre de contrôles de réalisation	142	189	194	152	141
Nombre de contrôles de fonctionnement	105	291	658	382	42
Nombre de contrôles de fonctionnement réalisés dans le cadre de la vente de propriété	146	251	180	145	155

Le contrôle de conception a pour objectif de s'assurer que les caractéristiques de l'équipement d'assainissement non collectif sont en adéquation avec les contraintes techniques (pente, nature du sol, dimensionnement de l'habitation...). Ce contrôle est effectué à partir des documents fournis par le propriétaire de l'habitation (étude de sol, étude de filière, plan de l'habitation...).

Le contrôle de réalisation permet de vérifier si les éléments préconisés lors de l'étude et validés par la collectivité sont bien réalisés lors des travaux, conformément à la législation. Cette vérification s'effectue sur le terrain avec le pétitionnaire et/ou l'entreprise ayant réalisé les travaux avant recouvrement des tranchées.

Le contrôle de fonctionnement permet de vérifier le bon état de l'installation et d'évaluer les dangers pour la santé publique et les risques de pollution de l'environnement.

 **P301.3** Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : **69.7 %**

7.4. Investissement

Ce service ne fait pas l'objet d'investissement particulier.

7.5. Autres missions du SPANC

Instruction technique des demandes d'urbanisme :

Type de dossiers	2020	2021	2022	2023	2024
Certificats d'urbanisme (assainissement collectif)	88	87	75	108	83
Certificats d'urbanisme (assainissement non collectif)	79	100	60	61	39
Déclarations préalables (assainissement collectif)	244	200	165	247	140
Déclarations préalables (assainissement non collectif)	101	49	43	29	23
Permis d'aménager	32	34	40	30	18
Permis de construire	476	537	421	438	313
TOTAL	1020	1007	804	913	616







Les tarifs applicables aux 01/01/2024 sont, pour chacun des 2 secteurs « Maremne-Adour » et « Marensin » *, détaillés ci-dessous.

A partir du 01/01/2025, un tarif unique a été instauré.

*Le détail est précisé dans le tableau de tarification mentionné ci-après.

Tarifs Territoire Maremne-Adour		Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	49 €
	Autre DN (cf. délibération jointe en annexe)	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 10 m ³	0,5888 €/m ³
	Prix au m ³ de 11 à 120 m ³	1.0668 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	1,1718 €/m ³
Taxes et redevances		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,10 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3300 €/m ³

Tarifs Territoire Marensin		Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	51 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	1 €/m ³
Taxes et redevances		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,10 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3300 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.





Tarifs SM EMMA		Au 01/01/2025
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement y compris location du compteur	48€
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ tranche de 0 à 800 m ³	0.98 €/m ³
	Prix au m ³ tranche au delà de 800 m ³	1.23 €/m ³
Taxes et redevances		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Sur la consommation d'eau potable (Agence de l'eau)	0,32 €/m ³
	Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,07 €/m ³
	Prélèvement de la ressource en eau	0.10 €/m ³

Des frais d'accès au service sont également facturés aux nouveaux abonnés : 49.50 € au 01/01/2025.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 18/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable et les frais d'accès au service.
-



D102.0 Prix TTC du service eau potable au m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2025 :

1.9728 €



Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

2,32 €/m³

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Semestrielle
- Annuelle pour les abonnés disposant d'un prélèvement mensuel





8.2 La facture d'assainissement collectif

Les éléments de facturation au service d'assainissement collectif sont les suivants :



La facturation correspondant à la collecte et au traitement des eaux usées :

PART COLLECTIVITE (ou SM EMMA) composée de deux sous-rubriques : une sous-rubrique « Part fixe » et une sous-rubrique « Consommation » (ou partie variable facturée au m³ consommé).



La facturation correspondant aux organismes publics :

Une sous-rubrique apparaît. Elle concerne la redevance « modernisation des réseaux de collecte ». Le produit de cette redevance est au bénéfice de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Les tarifs applicables au 01/01/2024 pour chacun des 2 secteurs « Maremne-Adour » et « Marensin »*, détaillés ci-dessous.

*Le détail de chaque secteur est précisé dans le tableau de tarification par commune mentionné ci-après.

Tarifs Territoire Maremne-Adour		Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	49 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	1,698 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³

Tarifs Territoire Marensin		Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	59 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	1,286 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.



Tarifs SM EMMA		Au 01/01/2025
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	63 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³ tranche de 0 à 800 m³	1,30 €/m³
	Prix au m³ tranche au delà de 800 m³	1,62 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,105 €/m³



D204.0 Prix TTC du service assainissement au m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2025 :

2.123 €



Chiffres France

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023

2,38 €/m³

Les autres tarifs applicables au 01/01/2025 sont les suivants :

Au 01/01/2025	
Frais d'accès au service :	Sans objet
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	Logements individuels : 20 €/m² de surface de plancher. Logements collectifs : Forfait de 2000 € pour logement < à 50 m², 20 €/m² au-delà de cette surface.
Participation aux frais de branchement	Sur devis et application d'un bordereau de prix.

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)



8.3 La facture d'assainissement non collectif

Les redevances concernant l'assainissement non collectif sont forfaitaires. Elles sont facturées au bénéfice exclusif du Syndicat qui assure le service en régie. Elles s'appliquent en fonction des prestations réalisées.

Les tarifs applicables aux **01/01/2024 et 01/01/2025** sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en € : Examen préalable de conception : Vérification de l'exécution des travaux	110 soit 121 € TTC 110 soit 121 € TTC	110 soit 121 € TTC 110 soit 121 € TTC
Tarif du contrôle des installations existantes en €/installation	80 soit 88 € TTC	80 soit 88 € TTC
Tarif du contrôle des installations existantes en € - par logement, dans le cas d'une installation commune à plusieurs logements	50 soit 55 € TTC	50 soit 55 € TTC
Tarif du contrôle d'une installation existante à la demande d'un abonné dans le cadre d'une cession €	160 soit 176 € TTC	160 soit 176 € TTC

8.4 La tarification sociale

Mise en place du tarif social sur l'ensemble du territoire EMMA.

Les abonnés du SM EMMA bénéficiant de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) « gratuite » (c'est-à-dire ex CMU-C) seront exonérés de la part fixe de l'eau potable de

- 48 € HT soit 50,64 € TTC

Nombre de Bénéficiaires : 185

Montant de l'aide : 5 543 €





8.5 Recettes des services

Les services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif génèrent différentes recettes.

8.5.1. Recettes du service d'eau potable

On distingue :

- Des recettes au profit de la collectivité, destinées à couvrir ses charges d'exploitation et d'investissement :

RECETTES DU SYNDICAT	2022	2023	2024	Variation N/(N-1)
Distribution de l'eau (part fixe et part variable)	5 680 412	6 015 217	6 043 243	+ 0.47 %
Autre recette liée au service de l'eau (frais d'accès au service, frais de relance...)	282 876	255 365	268 066	+4.97 %
TOTAL € HT	5 940 379	6 270 582	6 311 309	+ 0.65 %

La ligne « Distribution de l'eau » comprend la vente d'eau en gros à la commune de Tosse jusqu'en 2023 - tarif 2023 : 0,5313 € HT /m3). La régie de Tosse a transféré ces compétences au SM EMMA au 01/01/2024.

- Des recettes au profit de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

RECETTE DES ORGANISMES PUBLICS	2022	2023	2024	Variation N/(N-1)
Lutte contre la pollution domestique	1 269 422	1 146 917	1 184 652	+3.29 %
Préservation de la ressource en eau	402 114	336 663	365 247	+8.49 %
TOTAL € HT	1 636 206	1 483 580	1 549 899	+4.47 %

8.5.2. Recettes du service d'assainissement collectif

Par similitude avec le service d'eau potable, on distingue :

- Des recettes au profit de la collectivité, destinées également à couvrir ses charges d'exploitation et d'investissement :

RECETTES DU SYNDICAT	2022	2023	2024	Variation N/(N-1)
Collecte et traitement des eaux usées (part fixe et part variable)	5 011 962	5 418 585	5 815 376	+7.32%
Participation pour raccordement à l'égout, puis participation pour le financement de l'assainissement collectif	1 006 018	1 136 356	1 383 837	+21.78%
Prime à l'épuration versée par l'Agence de l'Eau (N-1)	156 789	0	0	-0%
Traitement des matières de vidanges et autres prestations	359 035	361 498	278 889	- 22.85%
TOTAL € HT	6 533 804	6 916 439	7 478 102	+8.12%

- Des recettes au profit de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

RECETTE DES ORGANISMES PUBLICS	2022	2023	2024	Variation N/(N-1)
Modernisation des réseaux de collecte	698 394	630 773	645 507	+2.34%





8.5.3. Recette du service d'assainissement non collectif

RECETTE DE LA COLLECTIVITE	2022	2023	2024	Variation N/(N-1)
Contrôle de conception et de réalisation	94 680	62 080	53 990	-13.03%
Contrôle de fonctionnement et d'entretien				
Contrôle de fonctionnement réalisé dans le cadre d'une vente de propriété				
Aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	66 600	0	0	-0 %
TOTAL € HT	161 280	62 080	53 990	-13.03 %

L'Agence de l'Eau versait à la collectivité 15 € par contrôle de fonctionnement et 100 € par contrôle de conception & réalisation conforme. Conformément au programme 2019-2025 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ces aides sont désormais supprimées. **La suppression du quart des recettes du service est de nature à remettre en cause l'équilibre budgétaire du service et le montant des redevances facturées à l'usager.**

8.5.4. Régie de recettes

Le syndicat sous le contrôle de la Direction Générale des Finances Publiques dispose d'une régie permettant à son régisseur d'encaisser les recettes à la place du comptable public assignataire.

La création de cette régie a permis de faciliter l'encaissement des recettes et la mise en place de différents moyens de paiement.

NOMBRE DE FACTURES EMISES	MONTANT TOTAL FACTURE	NOMBRE DE FACTURES ANNULEES	MONTANT FACTURES ANNULEES
55 958	15 411 489 €	200	182 674 €

FACTURES ACTIVES	REGLEMENTS RATTACHES	RATIO	MONTANTS IMPAYES	RATIO
15 228 814 €	14 645 856 €	96.17 %	582 985 €	3.83 %

	2023	2024
Nombre de contrats	32 222	34 975
Nombre de contrats prélevés à échéance	6762	7 622
Nombre de contrats mensualisés	14140	15 673
Ratio prélevés	64.8 %	66.6 %

8.6 Financement projet humanitaire

Depuis 2012 le syndicat participe au financement de projets humanitaires comme le permet la loi Oudin-Santini.

Le syndicat a été sollicité par l'association Humani'ISA XXIV, association loi 1901 composée d'étudiants de la promotion 2024 de l'Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics (ISA BTP). Cette association a pour objectif de réaliser un projet collectif de construction solidaire afin de venir en aide à une population dans le besoin. L'ISA BTP est une école d'ingénieurs publique située à Anglet et Bordeaux, rattachée à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et membre du groupe Bordeaux INP.

Le projet financé, à hauteur de 3000 € par le syndicat, est la construction d'une école en Tanzanie qui comprend la construction de 3 bâtiments pour une surface totale de 575 m² : le premier bâtiment sera composé de deux salles de classe et d'un bureau pour le directeur, le second abritera un réfectoire avec des cuisines et le dernier constituera un bloc sanitaire. Ces constructions seront alimentées en eau, en électricité et desservies par un système d'assainissement autonome.

Les travaux concernés par la demande d'aide sont les travaux liés à l'adduction d'eau, la récupération des eaux pluviales ainsi que le traitement des eaux usées qui seront menés dans le cadre du projet de construction solidaire. 64 étudiants sont impliqués de la conception à la réalisation.



9 - Communication

La préservation de la ressource en eau est un enjeu des plus importants. Ainsi le syndicat EMMA souhaite s'engager dans la communication, l'éducation des jeunes et des adultes.

Aujourd'hui, nous intervenons dans les écoles, les collèges et les lycées ainsi que lors de manifestations sur l'environnement portées par les communes.

Notre but est de rendre le public acteur et d'adapter nos supports pédagogiques aux nouvelles technologies. C'est notre devoir de sensibiliser, d'éduquer pour la protection de notre ressource en eaux.

Information et sensibilisation des usagers :

Parce que chaque goutte compte, le SM EMMA encourage les habitants et vacanciers à limiter leur usage de l'eau. Elle peut être consommée sans modération comme eau de boisson mais ne doit pas être gaspillée pour les autres usages.



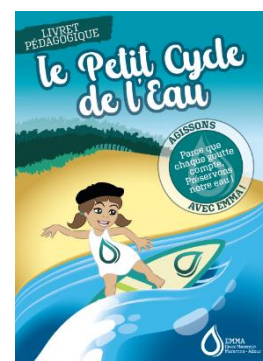
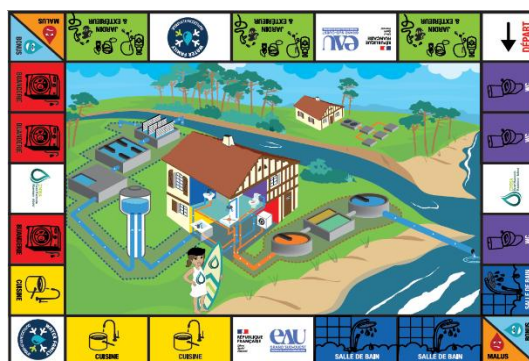
Information et sensibilisation des enfants :

Le syndicat EMMA a répondu à l'appel à projet « EDUC'EAU » lancé par l'Agence de l'Eau afin de mettre en place des outils pédagogiques, originaux et créatifs, d'information et de sensibilisation à la préservation de la ressource.



Le syndicat EMMA développe des outils adaptés à nos enjeux locaux sur le petit cycle de l'eau :

- Application interactive sur le Petit cycle de l'eau (disponible en 2025).
- Livret pédagogique distribué à chaque enfant à l'issue de nos interventions.
- Acquisition d'une mallette « Gaspido » qui sensibilise aux économies d'eau.
- Tapis de jeu de l'oie en collaboration avec l'association Water Family.



Manifestations :

Afin de promouvoir l'eau du robinet et d'encourager à la préservation de la ressource, le SM EMMA a organisé et participé à plusieurs événements de sensibilisation en 2024 :

- **22 février 2024** : Visite de l'usine d'eau potable de Pelleusecq et animations autour du petit cycle de l'eau pour les classes pour les enfants du Centre de Loisirs de Soustons
- **22/03/2024** : Journée Mondiale de l'Eau à l'école primaire des Arènes de Saint Vincent de Tyrosse. 9 classes dont 211 élèves, ont participé à 10 ateliers tout au long de la journée dont 3 animés par le syndicat EMMA.
- **01/03/2024** : Animation sur le petit cycle de l'eau et sur la qualité de l'eau dans le cadre de la semaine des Rivières organisée par le Syndicat Mixte des Rivières Côte Sud.
- **01/10/2024** : Dans le cadre de la « Semaine Bleue » visite de l'usine d'Orist pour l'Amicale des retraités d'Orist (12 personnes).
- **15/10/2024** : Projection du film « Paysans du ciel à la terre » dans le cadre d'un Ciné-débat organisé au cinéma de St Vincent de Tyrosse et Lycée de Oeyreluy.
- **18/11/2024** : Visite du château d'eau de Soustons par 18 élèves de l'école NIDAU de Soustons.





ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2024 DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION

ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

ANNEXE 3 : DELIBERATIONS PORTANT SUR LE MONTANT DES REDEVANCES ET PARTICIPATIONS VOTES PAR LA COLLECTIVITE



QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0400885 - EMMA

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)



Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	4
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	7
Organisation de l'alimentation en eau	7
Données sur les ressources de l'unité de gestion	8
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI MESSANGES_PLAGE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	11
UDI MESSANGES_PLAGE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	15
UDI MESSANGES_PLAGE - Liste des dossiers de non-conformité en 2024	16
UDI MESSANGES_PLAGE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	17
UDI MOLIETS-ET-MAA - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	18
UDI MOLIETS-ET-MAA - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	22
UDI VIEUX-BOUCAU_MESSANGES - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	23
UDI VIEUX-BOUCAU_MESSANGES - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	27
UDI VIEUX-BOUCAU_MESSANGES - Liste des dossiers de non-conformité en 2024	28
UDI VIEUX-BOUCAU_MESSANGES - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	29
UDI BASSE_VALLEE_ADOUR - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	30
UDI BASSE_VALLEE_ADOUR - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	34
UDI BASSE_VALLEE_ADOUR - Liste des dossiers de non-conformité en 2024	35
UDI BASSE_VALLEE_ADOUR - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	36
UDI SOUSTONS_AZUR - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	37
UDI SOUSTONS_AZUR - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	41
UDI SOUSTONS_AZUR - Liste des dossiers de non-conformité en 2024	42
UDI SOUSTONS_AZUR - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	43
UDI TYROSSE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024	44
UDI TYROSSE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024	48
UDI TYROSSE - Liste des dossiers de non-conformité en 2024	49
UDI TYROSSE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024	50
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	51
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	51
Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion	54
Conclusion générale sur l'unité de gestion	58
Signature du document	61
Annexes	62
Liste des sigles	63



La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux.

Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniac) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en oeuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



ur 65

Situation administrative des captages

Rappels règlementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection règlementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : EMMA

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FORAGE HOUSSAD	FORAGE	ANGRESSE	09762X0085	Procédure terminée (captage public)	29/05/1995	12/07/1999	23/03/2000	80 %
FORAGE F2 MOISAN	FORAGE	MESSANGES	09495X0018	Procédure terminée (captage public)	03/05/1996	03/09/1996	17/06/1997	80 %
FORAGE F3 HOURRON	FORAGE	MOLIETS-ET-MAA	09491X0009	Procédure terminée (captage public)	08/09/1987	11/10/1988	16/05/1989	80 %
FORAGE F4 HOURRON	FORAGE	MOLIETS-ET-MAA	09491X0010	Procédure terminée (captage public)	14/03/1991	04/04/1995	12/02/1996	80 %
FORAGE F5	FORAGE	MOLIETS-ET-MAA	09491X0020	Procédure terminée (captage public)	28/08/2000	11/07/2002	05/08/2002	80 %
FORAGE F1 BIS	FORAGE	ORIST	09767X0075	Procédure terminée (captage public)	15/05/2013	08/10/2018	16/10/2018	80 %
FORAGE F2 BIS (F5)	FORAGE	ORIST	09767X0073	Procédure terminée (captage public)	15/05/2013	08/10/2018	16/10/2018	80 %
FORAGE ORIST F6	FORAGE	ORIST	B5S003BWZE	Procédure terminée (captage public)	17/01/2020	02/11/2021	30/11/2021	60 %
FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	FORAGE	SOUSTONS	09496X0003	Procédure terminée (captage public)	11/03/1991	18/10/1991	25/05/1992	80 %
FORAGE F2 MOULIN NEUF	FORAGE	SOUSTONS	09496X0026	Procédure terminée (captage public)	23/01/1991	01/07/2008	23/07/2008	80 %
FORAGE F3 MOULIN NEUF	FORAGE	SOUSTONS	09496X0027	Procédure terminée (captage public)	23/01/1991	01/07/2008	23/07/2008	80 %
FORAGE F4 PONT DES CHEVRES	FORAGE	SOUSTONS	09496X0034	Procédure terminée (captage public)	23/01/1991	18/10/1991	30/03/1992	80 %

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

040000306 - MESSANGES_PLAGE

040000307 - MOLIETS-ET-MAA

040000308 - VIEUX-BOUCAU_MESSANGES

040000423 - BASSE_VALLEE_ADOUR

040000448 - SOUSTONS_AZUR

040000725 - TYROSSE

Unité de distribution MESSAGES_PLAGE (040000306)

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



Préfecture de la Région
de la Réunion
Sur 65

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : MESSAGES_PLAGE

Code : 040000306

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement		
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES												
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		11,00			
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		4,00			
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00			
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00			
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00			
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL												
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	10	12,80	18,20	23,80			
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES												
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.												
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00			
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	10	0,00	2,90	10,00			
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00			
ODEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00			
SAVEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00			
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,00	0,00			
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION												
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,15	0,45			
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,19	0,47			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE												
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.												
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					1	2,70		2,70			
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00			
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4			1
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	120,00		120,00			
PH	unité pH			6,50	9,00	10	7,90		8,30			
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					1	8,40		8,40			
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00			
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	9,60		10,10			
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	5,38		5,40			
MINERALISATION												
CALCIUM	mg/L					2	9,83	9,97	10,10			
CHLORURES	mg/L				250,00	2	44,00	46,50	49,00			
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	10	266,00	387,30	653,00			
MAGNÉSIUM	mg/L					2	7,04	7,08	7,12			
POTASSIUM	mg/L					1	9,95	9,95	9,95			
SODIUM	mg/L				200,00	1	42,70	42,70	42,70			
SULFATES	mg/L				250,00	2	4,50	4,95	5,40			
FER ET MANGANESE												
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	9	6,10	85,10	220,00		1	
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	9	0,00	10,76	30,70			

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

Unité de distribution : MESSANGES_PLAGE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Page 65

Reçu en préfecture le 04/07/2025



Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acetonifene, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulam, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-désoxy, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chl
oridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyral
id, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorv
os, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufenicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endos
ulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fen
propimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron,
fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore ép
oxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-
éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrin, mésotrione, métalaxyle, métaldéhy
de, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore,
oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosu
lfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanol, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxam
ine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thienca
rbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, total des pesticides analysés, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-
3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Unité de distribution MESSAGES_PLAGE (040000306)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION MESSAGES	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	15/07/2024	4,00			1	2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : MESSAGES_PLAGE	FER TOTAL	26/08/2024	220,00 microgramme/L				200,00

Unité de distribution MESSAGES_PLAGE (040000306)

Liste des dossiers de non-conformité en 2024

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	TTP : STATION MESSAGES	365 jour(s)
FER TOTAL	UDI : MESSAGES_PLAGE	14 jour(s)

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

Préfecture de la Région Île-de-France

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	10	10
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	10	10
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	80,00 %

Observations / recommandations techniques :

Présence ponctuelle et de courte durée de fer dans le réseau de distribution à Messages plage. Eau devant être mise à l'équilibre calco-carbonique.
L'eau distribuée est de bonne qualité pour autres les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : MOLIETS-ET-MAA

Code : 040000307

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		16,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		11,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	10,90	17,68	23,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	13	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,16	0,28	0,44		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,19	0,31	0,48		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					1	1,50		1,50		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	130,00		130,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	13	7,80		8,30		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					1	8,10		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	10,60		11,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	8,82		10,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	28,30	29,77	30,70		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	35,00	42,33	47,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	297,00	321,23	349,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					3	4,26	5,08	5,71		
POTASSIUM	mg/L					1	1,85	1,85	1,85		
SODIUM	mg/L				200,00	1	29,40	29,40	29,40		
SULFATES	mg/L				250,00	3	2,10	2,60	2,90		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	4	30,40	33,55	37,10		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	6,30	6,30	6,30		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L			0,50		13	0,00	0,00	0,06		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		3	0,42	0,47	0,53		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			13	4,00	5,71	9,10		
BARYUM	mg/L			0,70		1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,04	0,04	0,04		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,26	0,26	0,26		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	5,97	5,97	5,97		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,45	1,45	1,45		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	7,42	7,42	7,42		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH YLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Pour 65

Reçu en préfecture le 04/07/2025



Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acetonifene, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulam, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-désoxy, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chl, chlorthalonyl, chlorthalonyl r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenazuron, diflufenicanil, dimoxystrobine, diméthachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acétochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore ép, oxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxadiféthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrin, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-diméthylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acétochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanol, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencazobazole-méthyl, thifensulfuron méthyl, total des pesticides analysés, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Unité de distribution VIEUX-BOUCAU_MESSANGES (040000308)

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



Préfecture des Landes
sur 65

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : VIEUX-BOUCAU_MESSANGES

Code : 040000308

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					23	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					23	0,00		300,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	23	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			23	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			23	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	23	9,90	17,26	25,50		1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	23	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						23	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	18	0,00	0,03	0,53		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					23	0,00	0,29	0,83		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					23	0,00	0,33	0,90		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					2	3,90		12,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		4		1
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	160,00		170,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	23	7,40		8,50		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					2	7,80		7,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	13,40		14,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	12,60		13,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					5	37,30	39,02	40,10		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	93,00	105,80	120,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	23	267,00	549,57	698,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					5	6,97	7,52	8,21		
POTASSIUM	mg/L					2	3,50	3,63	3,75		
SODIUM	mg/L				200,00	2	64,00	65,00	66,00		
SULFATES	mg/L				250,00	5	11,00	13,00	16,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	23	0,00	13,29	49,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	23	0,00	0,71	7,76		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L			0,50	23	0,00	0,00	0,02			
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00		5	1,50	1,60	1,70			
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00		5	0,00	0,00	0,00			
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50		17	0,00	0,00	0,00			
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10		5	0,00	0,00	0,00			
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00	5	2,30	2,72	3,30			5
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00	23	0,00	7,42	15,40			
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00		3	0,00	0,00	0,00			
ARSENIC	microgramme/L		10,00		23	0,49	4,33	10,00			
BARYUM	mg/L			0,70	2	0,01	0,01	0,01			
BORE MG/L	mg/L		1,50		2	0,07	0,08	0,09			
CADMIUM	microgramme/L		5,00		3	0,00	0,00	0,00			
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00		3	0,38	0,45	0,52			
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00		2	0,00	0,95	1,90			
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50		2	0,13	0,14	0,15			
MERCURE	microgramme/L		1,00		2	0,00	0,00	0,00			
NICKEL	microgramme/L		20,00		1	1,63	1,63	1,63			
PLOMB	microgramme/L		10,00		1	1,45	1,45	1,45			
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00		2	0,00	0,00	0,00			
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00		3	0,00	0,00	0,00			
BROMOFORME	microgramme/L		100,00		2	11,40	23,65	35,90			
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00		2	28,50	32,70	36,90			
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00		2	2,08	3,62	5,16			
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00		2	14,70	15,80	16,90			
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00		2	59,80	75,79	91,78			
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00		2	0,00	0,00	0,00			
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50		5	0,00	0,00	0,00			
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00		2	0,00	0,00	0,00			
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L				2	0,00	0,00	0,00			
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00		2	0,00	0,00	0,00			
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00		2	0,00	0,00	0,00			
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00		2	0,00	0,00	0,00			
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01		3	0,00	0,00	0,00			
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10		3	0,00	0,00	0,00			
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10		3	0,00	0,00	0,00			
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10		3	0,00	0,00	0,00			
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L				3	0,00	0,00	0,00			
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10		3	0,00	0,00	0,00			
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L				3	0,00	0,00	0,00			
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10		3	0,00	0,00	0,00			
CHLOROBENZENES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L				2	0,00	0,00	0,00			
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,01	0,03		
OXA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,03	0,05		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

acetonifene, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulam, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-désoéthyl, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chlorthalozone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydim, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflufenzuron, diflufenicanil, dimoxystrobine, diméthachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acétochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, fluorchloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrim, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, metazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-diméthylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acétochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobin, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxifène, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotriane, tefluthrine, tembotrione, terbutylazine, terbutylazine déséthyl, terbutylazine déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, total des pesticides analysés, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Unité de distribution VIEUX-BOUCAU_MESSANGES (040000308)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 9

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION VIEUX BOUCAU	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	04/01/2024	3,30 mg(C)/L				2,00
	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	15/04/2024	2,60 mg(C)/L				2,00
	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	13/06/2024	3,10 mg(C)/L				2,00
	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	13/08/2024	2,30 mg(C)/L				2,00
	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	22/10/2024	2,30 mg(C)/L				2,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	13/06/2024	4,00			1	2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : VIEUX-BOUCAU_MESSANGES	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	19/06/2024	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	19/06/2024	300,00 n/mL				
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	26/08/2024	25,50 °C				25,00

Liste des dossiers de non-conformité en 2024

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	TTP : STATION VIEUX BOUCAU	365 jour(s)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	TTP : STATION VIEUX BOUCAU	365 jour(s)
TEMPÉRATURE DE L'EAU	UDI : VIEUX-BOUCAU_MESSANGES	14 jour(s)

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	23	23
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	23	23
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	6
Respect des références de qualité	100,00 %	73,91 %

Observations / recommandations techniques :

Température estivale ponctuellement élevée. Teneur naturellement élevée en Carbone Organique Total (COT) pouvant entraîner des dépassement ponctuels de la référence de qualité. A surveiller.
Eau pouvant être potentiellement agressive selon les ressources exploitées.
L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Unité de distribution BASSE_VALLEE_ADOUR (040000423)

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



Préfecture
Landes
65

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : BASSE_VALLEE_ADOUR

Code : 040000423

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					55	0,00		61,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					55	0,00		300,00		1
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	55	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	55	0,00		1,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			55	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			55	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	55	12,00	17,37	24,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						55	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	55	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						55	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						55	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						55	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	43	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					55	0,12	0,28	0,42		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					55	0,15	0,31	0,46		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					4	16,00		24,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					4	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	4	2		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					4	240,00		330,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	55	7,30		8,20		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					4	7,30		7,40		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					4	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	19,10		27,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	20,50		24,10		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					12	74,20	81,96	88,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	12	27,00	27,42	30,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	55	259,00	490,95	516,00		
MAGNÉSIMUM	mg/L					12	4,38	4,79	5,22		
POTASSIUM	mg/L					4	2,03	2,24	2,45		
SODIUM	mg/L				200,00	4	14,90	15,63	16,40		
SULFATES	mg/L				250,00	12	18,00	18,83	19,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	14	0,00	0,63	8,80		

Unité de distribution : BASSE_VALLEE_ADOUR

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	11	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L				0,50	55	0,00	0,00	0,01		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	6,70	9,75	13,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,37	0,47	0,83		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	11	18,80	21,75	24,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	0,82	0,92	1,10		
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			4	0,00	0,03	0,05		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,36	0,44	0,51		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,00	0,05	0,07		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,01	0,02		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			4	0,34	0,54	0,65		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,11	0,11	0,11		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	4,70	4,70	4,70		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,99	1,20	1,71		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,52	0,60	0,72		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,00	0,00		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	1,52	1,80	2,43		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			6	0,00	0,03	0,19		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					12	0,00	0,01	0,04		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

acetonifene, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulam, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-désoxy, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chlorthalozone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodim, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazole, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, diméthachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acétochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluvazina, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, fluorchloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrin, mésotrione, métalaxyle, méthaldéhyde, métamitron, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-diméthylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acétochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraz, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, siproxyfène, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbutylazine, terbutylazine-déséthyl, terbutylazine, terbutylazine déséthyl, terbutylazine déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, total des pesticides analysés, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Unité de distribution BASSE_VALLEE_ADOUR (040000423)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : BASSE_VALLEE_ADOUR	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	01/10/2024	1,00 n/(100mL)				0,00

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : NOUVELLE STATION ORIST	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	15/07/2024	300,00 n/mL				

Unité de distribution BASSE_VALLEE_ADOUR (040000423)

Liste des dossiers de non-conformité en 2024

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	UDI : BASSE_VALLEE_ADOUR	15 jour(s)

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



PREFECTURE du Bas-Rhin
sur 65

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	55	55
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	55	55
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	0
Respect des références de qualité	98,18 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

La présence de bactéries coliformes a été notée sans autre indice de dégradation de la qualité, ni présence de germes tests de contamination fécale (bactéries eschérichia coli et entérocoques).
L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Unité de distribution SOUSTONS_AZUR (040000448)

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



Préfecture
Landes
sur 65

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : SOUSTONS_AZUR

Code : 040000448

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					27	0,00		11,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					27	0,00		99,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	27	0,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			27	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			27	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	27	12,70	17,86	24,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						27	0,00	0,00	0,00		1
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	27	0,00	1,70	16,00		
COULEUR (QUALITATIF)						27	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						27	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						27	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	20	0,00	0,13	0,80		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					27	0,00	0,37	0,81		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					27	0,00	0,40	0,86		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					3	1,50		3,80		1
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	3	2		4		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	110,00		130,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	27	7,70		8,40		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					3	8,10		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					3	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					7	9,40		11,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					7	6,63		9,19		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					7	21,70	24,69	31,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	7	20,00	23,00	25,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	27	250,00	256,44	263,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					7	2,65	2,94	3,35		
POTASSIUM	mg/L					3	1,62	1,70	1,84		
SODIUM	mg/L				200,00	3	20,70	23,60	26,90		
SULFATES	mg/L				250,00	7	1,10	1,44	1,80		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	24	15,30	34,60	109,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	27	0,00	22,80	356,00		2

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L			0,50		27	0,00	0,01	0,15		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			7	0,00	0,86	1,10		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			7	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			7	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		7	0,51	0,67	0,82		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L			200,00		3	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,27	0,36		
BARYUM	mg/L			0,70		3	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			3	0,02	0,02	0,03		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,29	0,29	0,29		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			3	0,00	1,03	2,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			3	0,10	0,10	0,11		
MERCURE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			3	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			5	5,20	8,86	10,80		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	8,77	12,51	15,40		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			5	1,10	1,53	2,13		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	3,09	6,19	10,70		
TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			5	18,16	29,10	37,22		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH YLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQ											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

acetonifene, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), atrazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-désoxy, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chl, oridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clethodim, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acétochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrin, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-diméthylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxaacétochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, total des pesticides analysés, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Unité de distribution SOUSTONS_AZUR (040000448)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 5

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : SOUSTONS_AZUR	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	16/10/2024	1,00 n/(100mL)				0,00
	COLORATION	22/07/2024	16,00 mg(Pt)/L				15,00
	MANGANÈSE TOTAL	22/07/2024	154,00 microgramme/L				50,00
	MANGANÈSE TOTAL	22/07/2024	356,00 microgramme/L				50,00
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : DEPART F1 CE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	15/07/2024	4,00			1	2

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



Préfecture de la Haute-Garonne
N° 65

Unité de distribution SOUSTONS_AZUR (040000448)

Liste des dossiers de non-conformité en 2024

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	UDI : SOUSTONS_AZUR	8 jour(s)
COLORATION	UDI : SOUSTONS_AZUR	16 jour(s)
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	TTP : DEPART F1 CE	365 jour(s)
MANGANÈSE TOTAL	UDI : SOUSTONS_AZUR	7 jour(s)

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



Préfecture Alpes-Maritimes
Sur 65

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	27	27
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	27	27
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	3
Respect des références de qualité	96,30 %	88,89 %

Observations / recommandations techniques :

La présence de bactéries coliformes a été notée sans autre indice de dégradation de la qualité, ni présence de germes tests de contamination fécale (bactéries eschérichia coli et entérocoques) .
L'eau distribuée présente également une coloration du fait de la présence de manganèse.
Une amélioration de la filière est demandée à l'exploitant afin de distribuer une qualité de l'eau qui respectent les normes sanitaires en vigueur. Eau devant être mise à l'équilibre.
L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Unité de distribution TYROSSE (040000725)

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



Préfecture
Landes
65

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : TYROSSE

Code : 040000725

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					28	0,00		22,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					28	0,00		47,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	28	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			28	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			28	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	28	12,00	17,07	23,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	28	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	23	0,00	0,04	0,84		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					28	0,19	0,32	0,48		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					28	0,20	0,34	0,49		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					2	5,70		10,00	1	
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	0		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	240,00		240,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	28	7,30		7,90		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					2	7,40		7,50		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	18,30		28,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	20,70		24,30		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					5	75,20	82,90	89,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	27,00	27,20	28,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	28	331,00	433,18	508,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					5	4,63	4,90	5,14		
POTASSIUM	mg/L					2	2,04	2,24	2,43		
SODIUM	mg/L				200,00	2	15,80	16,10	16,40		
SULFATES	mg/L				250,00	5	17,00	18,20	19,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	18	0,00	5,86	35,70		

Unité de distribution : TYROSSE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L				0,50	28	0,00	0,00	0,01		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	7,30	9,88	12,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,00	0,05	0,24		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,35	0,50	0,84		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	20,00	20,30	20,60		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,98	1,04	1,10		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,01	0,03		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,23	0,47		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,04	0,07		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	2,22	2,22	2,22		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,38	0,53	0,69		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,13	0,13	0,13		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	3,84	3,84	3,84		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,37	2,17	2,97		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,71	1,11	1,51		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
TRISALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	2,08	3,28	4,48		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST. *)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLOROBENZENES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					8	0,00	0,02	0,11		
OXA METOLACHLORE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,03		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		

**Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :**

aclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulam, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-désoxy, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chl oridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodi me, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 tot al, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidi n, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluvazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulf uron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlo re époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxa difen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrin, mésotrione, métalaxyle, mét aldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-diméthylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa ala chlore, oxa metazachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, p rothioconazole, pyraclostrobine, pyridafof, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotr ione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton-déséthyl, terbutylazin, terbutylazin déséthyl, terbutylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-m ethyl, thifensulfuron méthyl, total des pesticides analysés, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylur ée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphényl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Unité de distribution TYROSSE (040000725)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION DE TYROSSE	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	12/02/2024	0,00			1	2

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



Préfecture des Landes
sur 65

Unité de distribution TYROSSE (040000725)

Liste des dossiers de non-conformité en 2024

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	TTP : STATION DE TYROSSE	365 jour(s)

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Sur 65

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	28	28
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	28	28
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	96,43 %

Observations / recommandations techniques :

Eau devant être mise à l'équilibre. L'eau distribuée est conforme pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STATION MESSANGES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	TTP - STATION MOLIETS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION VIEUX BOUCAU	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION DE SOUSTONS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		14

Année	TTP - DEPART F1 CE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	TTP - STATION DE TYROSSE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - NOUVELLE STATION ORIST	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		36

Année	UDI - MESSAGES_PLAGE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		23

Année	UDI - MOLIETS-ET-MAA	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		30



Année	UDI - VIEUX-BOUCAU_MESSANGES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		57

Année	UDI - BASSE_VALLEE_ADOUR	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	43
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	43
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	43
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		129

Année	UDI - SOUSTONS_AZUR	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		60

Année	UDI - TYROSSE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	23
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		57

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		457

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - STATION MESSAGES	
2022	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		50,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année	TTP - STATION MOLIETS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année	TTP - STATION VIEUX BOUCAU	
2022	Conformité sur l'installation :	80,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	80,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		86,67 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION DE SOUSTONS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		14

Année	TTP - DEPART F1 CE	
2022	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		71,43 %
Nombre de prélèvements :		7

Année	TTP - STATION DE TYROSSE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	80,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	80,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		86,67 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - NOUVELLE STATION ORIST	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		36

Année	UDI - MESSANGES_PLAGE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		23

Année	UDI - MOLIETS-ET-MAA	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		30

Année	UDI - VIEUX-BOUCAU_MESSANGES	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	18
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		57

Année	UDI - BASSE_VALLEE_ADOUR	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	43
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	43
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	43
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		129

Année	UDI - SOUSTONS_AZUR	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		60

Année	UDI - TYROSSE	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	23
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		57

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		98,03 %
Nombre de prélèvements :		458

Liste des dépassements des limites de qualité sur le réseau de distribution, non représentative de la zone de distribution

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE

La synthèse suivante fait état des non-conformités aux limites de qualité sur des points du réseau de distribution. La qualité de l'eau n'y est pas représentative de l'ensemble de l'unité de distribution, mais seulement du point de prélèvement. Il s'agit en général d'une dégradation de la qualité de l'eau liée à la nature des matériaux des canalisations ou du robinet de prélèvement, et / ou à un temps de séjour de l'eau trop important dans les canalisations.

Commune : VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS

Date du prélèvement	Nom du PSV	Lieu du PSV	Paramètre	Valeur mesurée	Unité	Limite de qualité	Installation
19/06/2024	BOURG		CUIVRE	0,5	mg/L	2	040000308 - VIEUX-BOUCAU_MESSANGES
19/06/2024	BOURG		NICKEL	30,8	microgramme/L	20	040000308 - VIEUX-BOUCAU_MESSANGES
19/06/2024	BOURG		PLOMB	10,7	microgramme/L	10	040000308 - VIEUX-BOUCAU_MESSANGES

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : EMMA

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
09762X0085	FORAGE HOUSSAD	ANGRESSE	80 %
09495X0018	FORAGE F2 MOISAN	MESSANGES	80 %
09491X0009	FORAGE F3 HOURRON	MOLIETS-ET-MAA	80 %
09491X0010	FORAGE F4 HOURRON	MOLIETS-ET-MAA	80 %
09491X0020	FORAGE F5	MOLIETS-ET-MAA	80 %
09767X0075	FORAGE F1 BIS	ORIST	80 %
09767X0073	FORAGE F2 BIS (F5)	ORIST	80 %
BSS003BWZE	FORAGE ORIST F6	ORIST	60 %
09496X0003	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	SOUSTONS	80 %
09496X0026	FORAGE F2 MOULIN NEUF	SOUSTONS	80 %
09496X0027	FORAGE F3 MOULIN NEUF	SOUSTONS	80 %
09496X0034	FORAGE F4 PONT DES CHEVRES	SOUSTONS	80 %
09761X0115	F6 PELEUSEC	SOUSTONS	80 %
09496X0050	FORAGE F5 "PELEUSEC"	SOUSTONS	80 %
09495X0016	FORAGE F3 LES LAGUNES	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	80 %
09495X0017	FORAGE F4 LES LAGUNES	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	80 %
09495X0026	FORAGE F5	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	80 %
09495X0062	FORAGE F6	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
040000306	MESSANGES_PLAGE	10	0	100,00 %
040000307	MOLIETS-ET-MAA	13	0	100,00 %
040000308	VIEUX-BOUCAU_MESSANGES	23	0	100,00 %
040000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	55	0	100,00 %
040000448	SOUSTONS_AZUR	27	0	100,00 %
040000725	TYROSSE	28	0	100,00 %
	Nombre total	156	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques
(Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
040000306	MESSANGES_PLAGE	10	0	100,00 %
040000307	MOLIETS-ET-MAA	13	0	100,00 %
040000308	VIEUX-BOUCAU_MESSANGES	23	0	100,00 %
040000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	55	0	100,00 %
040000448	SOUSTONS_AZUR	27	0	100,00 %
040000725	TYROSSE	28	0	100,00 %
	Nombre total	156	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



[Le PGSSE relève d'une stratégie de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau \(du captage au robinet du consommateur\).](#)

[Cette démarche est rendue obligatoire par la Directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transcrite en droit français le 22 décembre 2022.](#)

Le 19/05/2025

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



Par délégation

L' Ingénieur d'études sanitaires

Clémence BEAUMONT

Liste des sigles

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

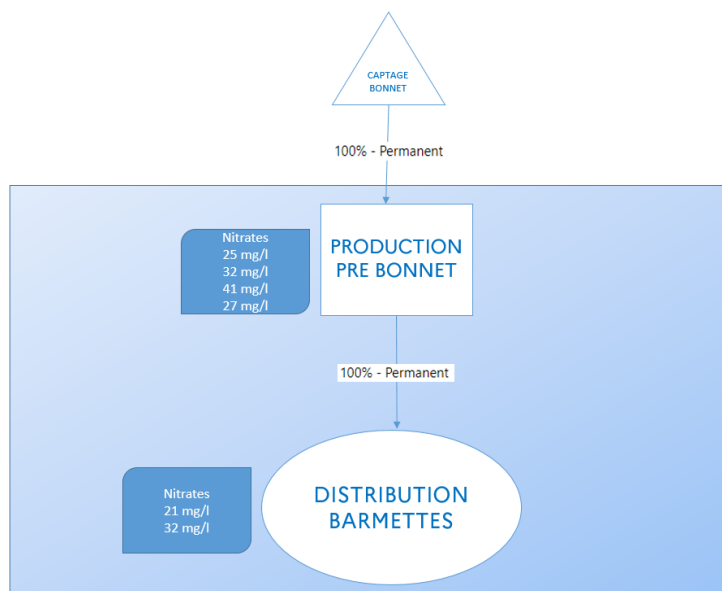
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRE BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRE BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITÉ DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRE BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d’analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d’analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production l’eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n’a pas été modifié au cours de l’année.

Détails du calcul :

1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2$$

Calcul de la moyenne = (1 x 2) + (3 x 4) / (2 x 4)

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = 29,6 \text{ mg/L}$$

On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : 29,6 mg/L

-> Valeur maximum : 41 mg/L

-> Valeur minimum : 21 mg/L

Cette situation donnée à titre d’exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

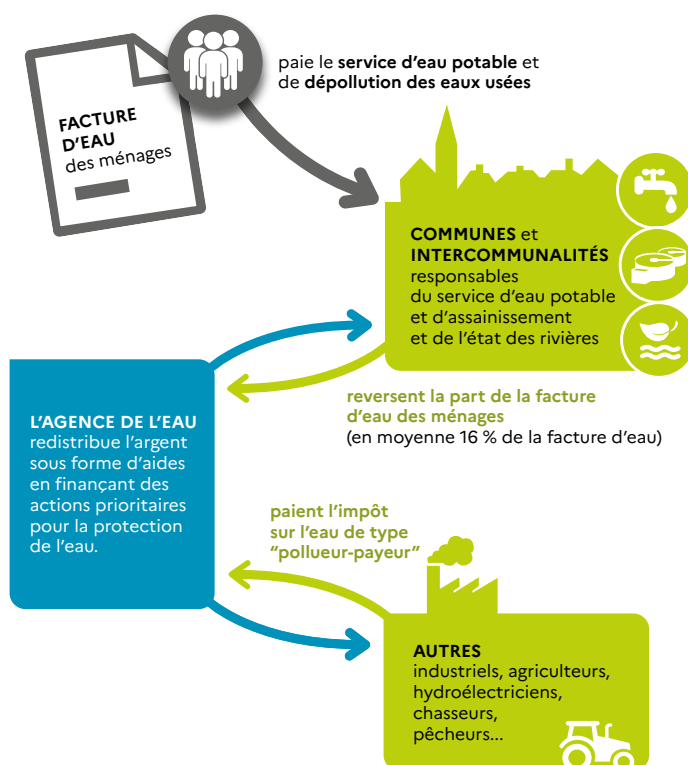
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros, dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs
concernés



2,10 €
de redevance de pollution
payés par les industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernées



68,90 €
de redevance de pollution
domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



9,85 €
de redevance de
pollutions diffuses
payés par les distributeurs
de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des
produits

100 €
de redevances perçues
par l'agence de l'eau
en 2024



1,70 €
de redevance pour
la protection du milieu
aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les
chasseurs



1,90 €
de redevance
de prélèvement
payés par les irrigants



3,80 €
de redevance de
prélèvement
payés par les activités
économiques



11,70 €
de redevance
de prélèvement
payés par les collectivités
pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



4,20 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution
industrielle, le traitement
de certains déchets
dangereux pour l'eau et la
gestion de la ressource en eau



6,80 €
pour l'animation des
politiques de l'eau
(études, connaissances,
réseaux de surveillance eaux,
éducation, information
et l'international)



30,90 €
aux collectivités pour
l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales et la
gestion des eaux de pluie



21,80 €
aux exploitants concernés
pour des actions de
dépollution et la gestion
de la ressource en eau
dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2024



16,10 €
aux collectivités
pour la protection et
la restauration de la
ressource en eau potable



9,30 €
aux collectivités
pour la gestion quantitative de la ressource
en eau



10,90 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des
milieux aquatiques (en particulier des cours
d'eau -renaturation, continuité écologique- et
des zones humides).

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 8 millions d'habitants, 700 000 sont des habitants épars. C'est un bassin essentiellement rural.
communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL 2506_07_RPM-DE



Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

IMPRIM'VERT®



Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	33
NOMBRE DE POUVOIR :	13

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. BRUTAILS, S. CAS, A. JOIE, J.M. PEREZ, H. BOUYRIE, J. VARTAVARIAN, P. LABORDE, F. GUILLAMET, F. COUNILH, B. PASCOUAT, D. MOUSTIE, B. DUBEARNES, R. DUCAMP, C. TOLLIS, C. JAY, D. MAHE, V. DARTIGUEMALLE, J.P. FORGUES, M. DIRIBERRY, M. T. LIBIER, J.L. BELESTIN, I. CAZALIS, P. VENDRIOS, J.M. GARAT, F. BETBEDER, F. BREDE, R. GELEZ, A. COELHO, S. BERGEROO, F. BECUS, J. BOUHAIN, L. COUTURE, D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. MEDDA A A. JOIE, B. DARETS A D. BECUS, J. DE LA RIVA A D. MAHE, M. CASTETS A J. BOUHAIN, R. JOFFREY A R. GELEZ, M. HERNANDEZ A J.M. PEREZ, C. BAYENS A B. DUBEARNES, P. BENOIST A F. BETBEDER, J.C. DAULOUEDE A L. COUTURE, E. CLAVERIE A I. CAZALIS, M.F. GONSETTE A D. JAMMES, N. ROSPARS A V. DARTIGUEMALLE, J. LAPEYRE A F. COUNILH

Absents excusés : V. AUDOUY, P. CASTEL, C. DAUGA, T. LABASTE, M.J. EVENE, E. GRACIET, H. DARRIGADE, A. LATXAGUE, M. REMAZEILLES, J.P. LAUDINET, P. LARD, M. DUMASDELAGE, M. GIRAUDO, S. BELLANGER, B. LANGOUANERE, T. PERIAUT

Le secrétariat a été assuré par : MME. CAZALIS

Délibération n° 2024-12-05M – OBJET : Tarifs 2025 – ANNULE ET REMPLACE la délibération transmise au contrôle de légalité le 19/12/2024 (Mentions de HT non précisées).

Après avoir entendu le rapport du Président,

Vu le Code général des Collectivités,

Considérant la volonté du syndicat d'avoir un tarif unique de l'eau sur son territoire,



Considérant les tarifs des différentes prestations de service du syndicat,

Le comité syndical à l'unanimité décide :

- 1- De s'engager dans la tarification unique pour la facturation de la consommation d'eau et de de collecte et traitement des eaux usées**
- 2- Pour la facturation la facturation de la consommation d'eau et de de collecte et traitement des eaux usées de retenir la grille tarifaire proposée pour 2025**

Compétence	Libellé	Tarif en HT
Eau	Abonnement par logement	48 €
	Part variable €/m ³ :	
	0 à 800 > 800	0,98 € 1,23 €
Assainissement	Abonnement par logement	63 €
	Part variable €/m ³	
	0 à 800 > 800	1,30 € 1,62 €

- 3- De maintenir la contre-valeur sur concernant la taxe prélèvement Agence de l'eau à 0,10 € le m3 HT**
- 4- Pour les consommations des eaux « industrielles » Tarif eau industrielle**

Le syndicat dessert en eau « industrielle » c'est une eau non potable issue d'un forage avec une bâche de stockage pour la défense incendie sur la zone d'Atlantisud à St Geours de Maremne.

- **De maintenir** le tarif soit 0,566 € /m3 HT pour 2025.
- **D'appliquer la contre - valeur** correspondant à la taxe prélèvement Agence de l'eau à 0,10 € HT

- 5- Pour la Tarification du service assainissement non collectif**

- **D'appliquer les tarifs suivant le tableau ci-après**

Tarifs	EMMA 2025 en HT
Contrôle de bon fonctionnement	80 HT
Contrôle de fonctionnement immeuble collectif avec une seule installation Tarif par logement contrôlé	50 HT
Contrôle de conception	110 HT
Contrôle de réalisation	110 HT



Contrôle pour vente	160 HT
Frais de gestion convention entretien	10 HT

- **De porter à 100 % la redevance contrôle.**

Dans les cas suivants :

- Refus et obstacles à la réalisation dudit contrôle

Cette majoration sera appliquée, après une mise en demeure afin de permettre la réalisation du contrôle restée sans suite dans un délai d'un mois, aux propriétaires qui auront refusé le contrôle diagnostic ou périodique de bon fonctionnement de leur dispositif d'assainissement non collectif et ceux qui auront fait obstacle au contrôle (absents après avis de passage). Cette majoration s'appliquera pour tout propriétaire concerné qui fera l'objet d'une mise en demeure adressée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Elle ne dispensera pas la réalisation du contrôle de son dispositif. La demande de contrôle du dispositif d'assainissement non collectif pourra alors être renouvelée tous les ans.

6- Pour les travaux de branchements eau et assainissement :

- **De réaliser les devis sur la base d'un métré**
- **D'appliquer un forfait étude conformément à la proposition tarifaire inscrite dans le tableau ci-après**
- **D'utiliser les tarifs des accords-cadres à bons de commande du syndicat en vigueur intégrant une révision des prix annuelle ainsi que du bordereau des prix ci présenté pour toutes facturations des travaux et prestations concernant l'eau et l'assainissement**

Type de prestation	Tarif EMMA 2025 en HT
Branchement neuf eau potable – assainissement collectif	Tarif de l'accord cadre à bons de commande en vigueur lors de la réalisation des travaux (en régie ou non)
Forfait pour étude de travaux branchement eau potable.	170 € HT pour un montant de travaux inférieur à 15 000 € HT sinon 250 € HT
Forfait pour étude de travaux branchement assainissement.	200 € HT pour un montant de travaux inférieur à 15 000 € HT sinon 280 € HT

Bordereau des prix unitaires :

Désignation prix	EMMA 2025 en HT
Forfait pose/dépose compteur DN 15mm avec pose d'un clapet purge après compteur	137 € HT
Forfait pose/dépose compteur DN 20mm avec pose d'un clapet purge après compteur	147 € HT
Forfait pose/dépose compteur DN 25mm avec pose d'un clapet purge après compteur	179 € HT
Forfait pose/dépose compteur DN 30mm avec pose d'un clapet purge après compteur	284 € HT



Forfait pose/dépose compteur DN 40mm avec pose d'un clapet purge après compteur	525 € HT
---	-----------------

Désignation prix	EMMA 2025 en HT
Forfait pose/dépose compteur DN 50mm avec pose d'un clapet purge après compteur	767 € HT
Forfait pose/dépose compteur DN 60mm avec pose d'un clapet purge après compteur	945 € HT
Forfait pose/dépose compteur DN 80mm avec pose d'un clapet purge après compteur	1 260 € HT
Forfait pose/dépose compteur DN 100mm avec pose d'un clapet purge après compteur	2 100 € HT
Forfait pose/dépose compteur DN 125mm avec pose d'un clapet purge après compteur	2 310 € HT
Frais d'accès au service	45 € HT
Frais d'ouverture compteur en dehors des heures ouvrées	100 € HT
Frais horaire avec véhicule	40 € HT
Frais horaire en astreinte avec véhicule	40 € HT
Remplacement tête émettrice si dégradée	52 € HT + 40 € HT Soit 92 € HT
Remplacement compteur détérioré ou disparu	Pose + pénalité règlement
Fourniture et pose col de cygne (hors terrassement)	30 € HT
Fourniture et pose borne ou regard protégé (hors terrassement)	285 € HT
Étalonnage compteur de 15mm à 40mm	Sur devis
Étalonnage compteur de 50mm à 200mm	Sur Devis
Endommagement des réseaux – forfait en plus des m3 facturés au prix en vigueur : branchement	700 € HT
Endommagement des réseaux – forfait en plus des m3 facturés au prix en vigueur : réseau DN ≤ 100 mm	2 500 € HT
Endommagement des réseaux – forfait en plus des m3 facturés au prix en vigueur : réseau DN ≥ 100 mm	5 000 € HT
Frais kilométriques en dehors du syndicat	1.18 €/km
Contrôle de puits ou forages	80 € HT
Entretien des poteaux d'incendie	46 € HT
Débouchage réseau EU en privé : en cas de doute sur le bouchage entre privé et public l'agent se déplace en informant l'abonné que si le bouchage est en privé nous facturons la prestation. Nous n'avons pas l'objectif de faire ces prestations à la place des prestataires existants	100 € HT hors astreinte et 130 € HT en astreinte
Tarif prise d'eau sur PI	Convention accès service 550 € HT/an Application redevance eau sur volume consommé
Traitement des matières de vidange	33 € H.T /m³
Traitement des matières de curage	40 € H.T / m³

**7- Pour les Tarifs contrôle assainissement collectif :**

- **D'appliquer les prix proposés dans le tableau ci-après**
- **De maintenir la possibilité de majorer la redevance à hauteur de 100% pour les cas de figure suivants :**
 - une majoration de 100% de la redevance assainissement à tous les propriétaires qui refusent la mise en conformité de leurs branchements après toutes les relances d'usage.
 - une majoration de 100% de la redevance assainissement à tous les propriétaires qui refusent de se raccorder au réseau d'eaux usées passé le délai de deux ans.
 - une majoration de 100% de la redevance assainissement à tous les propriétaires qui refusent le contrôle de leurs branchements malgré toutes les relances d'usage réalisées par les services du Syndicat

Type de prestation	Tarif EMMA 2025 en HT
Contrôle de fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif pour mutation (vente ou demande de notaire)	160 € HT
Contrôles habitations collectives (par logement)	31 € HT
Contrôle de réalisation assainissement collectif partie publique	410 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 17 décembre 2024

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 040-200087278-20250701-DEL_2506_07_RPM-DE



EMMA
Eaux Marensin
Marenne - Adour

SYNDICAT EAUX MARENSIN MAREMNE-ADOUR

20 rue des Bobines
40230 ST VINCENT-DE-TYROSSE

Mail : contact@emma40.fr

Tél. : 05 58 77 02 40

www.emma40.fr

